

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Joëlle MOREL, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à M. Philippe DUCLOUX
Mme Dominique KIELEMOËS à M. François VAUGLIN
Mme Mercedes ZUNIGA à M. Luc LEBON
M. Patrick BLOCHE à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN

Excusées

Mme Delphine TERLIZZI
Mme Marine MALBERG

A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Bienvenue et bonne année à tous. La première séance du Conseil d'arrondissement de 2017 est ouverte. Je vous propose de désigner Mme Martine DEBIEUVRE comme secrétaire de séance. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2016

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la précédente séance du 24 octobre 2016. Y-a-t-il des observations ? Non. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. le Maire : « J'ai été informé du fait que Mme Leïla DIRI, élue de notre Conseil d'arrondissement, a souhaité démissionner du groupe Union de la Droite et du Centre. Elle siègera donc en tant que non-inscrite à un groupe.

Une session de questions du public se tiendra en fin de séance. Vous aurez donc la possibilité de remplir une fiche avant 20h30, afin de formuler votre question et d'obtenir ainsi une réponse des élus présents. »

COMMUNICATION SUR LA MONNAIE LOCALE

M. le Maire : « Une communication sur la monnaie locale est inscrite à l'ordre du jour. La monnaie locale constitue l'un des projets majeurs de cette mandature. Je vais passer la parole à Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, qui pilote ce dossier, et à M. Jean-Pierre CORSIA, conseiller chargé de la vie associative et de l'économie sociale, solidaire et circulaire, qui a collaboré à la préparation de cette communication. »

Mme BAVAY-GUILLAUME : « Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, je souhaite vous remercier M. le Maire de m'avoir confié la mission de mettre en place une monnaie locale à visée métropolitaine dans le 11^e arrondissement, montrant notre volonté de construire notre territoire local et de nous inscrire dans Paris et le Grand Paris. Je me félicite aussi de la présence de M. Jean-Pierre CORSIA qui va également présenter cette communication à mes côtés. En effet, j'ai souhaité, dès notre élection en 2014, porter ce projet avec mon collègue, en sa qualité de conseiller d'arrondissement chargé de la vie associative, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire. Je profite donc de l'occasion pour vous remercier, M. CORSIA, pour votre engagement dans ce projet. Je remercie aussi tous les membres du collectif Monnaie locale de l'Est Parisien (dont certains sont présents dans la salle ce soir) pour leur motivation, leur engagement et leur ténacité.

Ce projet de monnaie locale incorpore toutes les composantes du développement durable en intégrant l'innovation, l'environnement et la solidarité. Ces valeurs constituent la priorité pour notre arrondissement comme cela a été rappelé par notre maire lors de la présentation des vœux.

Dans notre exposé, nous allons vous présenter les enjeux autour des monnaies locales, la situation de ces monnaies en France et l'état d'avancement du projet de création d'une monnaie locale dans le 11^e arrondissement et à Paris.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, de nouvelles formes d'échange ont vu le jour en France. Le développement de ces nouvelles formes d'échanges est un phénomène mondial qui s'est accéléré à la faveur des crises financières à répétition dont la plus importante est la crise des subprimes de 2008 suivie par celle des dettes souveraines en 2009 et 2010.

L'accélération et la diffusion de ces initiatives dans le double contexte de crise économique et de délitement du lien social comporte des enjeux essentiels à deux niveaux :

- celui de dynamisation des territoires par la relocalisation des activités, y compris en milieu rural, mais nous sommes peu concernés à notre niveau ;
- celui de nouvelles formes d'activités associant l'économique et le social dans le prolongement de celles qui ont conduit à l'épanouissement du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Deux dynamiques ont été mises en œuvre pour redonner aux citoyens leur place au sein de l'économie et particulièrement dans différentes formes d'échange :

- des dispositifs à base de temps échangé, tels que les Systèmes d'Echanges Locaux (SELs) ou les accorderies. Il s'agit de privilégier des échanges au travers d'une monnaie scripturale de crédit mutuel. Dans ce cas là, l'argent ne préexiste pas à l'échange mais lui est consubstantiel.
On dénombre actuellement en France entre 350 et 400 Systèmes d'Echanges Locaux réellement actifs mais aussi une trentaine d'accorderies dont la progression et l'implantation sont aujourd'hui très rapides sur l'ensemble du territoire français. Il est à noter qu'il existe 4 accorderies à Paris dont l'accorderie du Grand Belleville pour le 11^e arrondissement.
- des initiatives de création de monnaies complémentaires à la monnaie nationale avec un usage à échelle territoriale se sont développées plus récemment.

Je passe la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci. Pourquoi créer une monnaie locale complémentaire à Paris et dans le 11^e arrondissement en particulier ? Dans le système économique actuel, la monnaie assure trois fonctions :

- assurer l'intermédiation des échanges, et donc pacifier ces échanges,
- fixer une unité de compte claire et précise,
- créer une réserve de valeur (c'est-à-dire la fonction d'épargne et d'investissement de la monnaie).

C'est cette dernière fonction de la monnaie qui pose problème. Aujourd'hui, 97% des échanges mondiaux se font sur le marché spéculatif, ce qui pénalise fortement l'économie réelle. Une monnaie locale complémentaire est donc une alternative qui se fixe sur la réalité d'un marché local.

Mais au-delà de la lutte contre la spéculation, les monnaies locales complémentaires peuvent être de puissants outils d'incitation à la transition écologique vers un nouveau modèle de développement.

Les monnaies locales complémentaires constituent des « dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges ».

L'adjectif « complémentaire » souligne une articulation de ces monnaies au système monétaire en vigueur. Il est important de préciser que les monnaies locales complémentaires n'ont pas vocation à remplacer l'euro mais à pallier certaines de ses insuffisances.

Depuis la crise financière de 2008, le mouvement de création de nouvelles monnaies a repris et s'est accéléré, y compris en Europe. Le nombre de monnaies locales complémentaires a doublé en Allemagne (où on en dénombre une soixantaine) ainsi qu'en Espagne (70 monnaies locales complémentaires mais aussi près de 300 banques de temps). L'évolution a été encore plus spectaculaire en Grèce, où le nombre a crû de 1 à 70 dans la période 2008-2014, dont une quarantaine de dispositifs sont réellement actifs à l'heure actuelle.

Certes, beaucoup de ces initiatives restent encore modestes si on se réfère à la masse monétaire en circulation ou au nombre des utilisateurs et des prestataires impliqués. Mais leur capacité à fédérer les énergies au service du développement territorial est de plus en plus affirmée et ne cesse de se confirmer.

Contrairement aux monnaies inter-entreprises (comme le WIR en Suisse) ou aux monnaies dites « affectées » (comme les tickets restaurant), une monnaie locale complémentaire est créée autour d'un ou plusieurs objectifs précis, ce qui l'amène à se fonder sur une charte. La charte peut se fixer sur n'importe quel principe, mais il s'agit la plupart du temps de valeurs sociales et écologiques.

Pour illustrer cette présentation, nous allons vous présenter un extrait d'une émission d'ARTE (<https://youtu.be/mpE8UMMZa9w>). En 2015, nous avons invité M. Bernard LIETAER lors d'une réunion publique passionnante.

Le mouvement des monnaies locales complémentaires s'est doté d'un manifeste qui précise ses valeurs traduisant une vision transformatrice pour assurer des transitions vers un mode de vie plus juste et soutenable en favorisant :

- la réappropriation de l'usage de la monnaie par le citoyen, comme outil économique et comme moyen pédagogique pour comprendre sa vraie nature et donner du sens à son usage ;
- la monnaie comme symbole de richesses élargies aux champs éthique, écologique, social et culturel ;
- la monnaie comme moyen d'échange invitant à l'entraide, la coopération et la solidarité.

Pour incarner ces valeurs, les objectifs suivants sont visés :

- renforcer le lien social à travers les échanges,
- favoriser prioritairement la consommation locale par des circuits courts de proximité et de qualité,
- favoriser l'initiative, l'autonomie et la responsabilité entrepreneuriale,
- refuser la spéculation.

Une monnaie locale complémentaire se définit donc par ses aspects de :

- complémentarité : une monnaie locale complémentaire qui coexiste avec l'euro, c'est un outil parmi d'autres pour expérimenter et construire d'autres modes de vie, d'échange et de solidarité ;
- parité : l'euro est convertible en monnaie locale, 1 euro = 1 unité de monnaie locale complémentaire ;
- subsidiarité : à son échelle, celle de son bassin de vie, une monnaie locale donne la possibilité à chaque personne de reprendre la maîtrise de son argent pour redevenir acteur de ses choix de vie et de consommation.

Je redonne la parole à Mme Francine BAVAY-GUILLAUME. »

Mme BAVAY-GUILLAUME : « Je vois que la co-construction de la communication et des monnaies locales impressionne certaines personnes de l'assemblée ! Mais l'objectif des monnaies locales est justement de co-construire entre élus, mais surtout avec les habitants, et je me tourne vers M. Jacques LEFORT qui participait à certaines de nos réunions.

Nous avons fait un grand bond en avant en 2014 puisque la loi Hamon sur l'ESS du 30 Juillet 2014 a officialisé les monnaies locales complémentaires comme titres de paiement.

La création des monnaies locales est toujours à l'initiative de la société civile organisée mais avec le soutien de plus en plus affirmé des collectivités locales qui voient à travers ces dispositifs un levier intéressant pour renforcer le sentiment d'appartenance à la localité par la dynamisation de l'activité.

Les monnaies locales complémentaires se sont récemment organisées en réseau au niveau national, et chaque année se tient une rencontre d'échange de pratiques et de mise en perspective des projets. Il existe 36 monnaies locales complémentaires en circulation en France, et une quarantaine sont actuellement en projet. Il est à noter qu'il y a eu une très forte recrudescence des créations de monnaies locales complémentaires depuis la sortie du film « Demain ».

Cependant, les échanges effectués grâce à une monnaie locale restent souvent très modestes : la masse monétaire moyenne d'une monnaie locale en France est de 25.000 € environ. Le nombre d'utilisateurs moyen tourne autour de 450, et le nombre des prestataires impliqués (commerçants, producteurs) se situe autour de 90. J'en profite pour remercier M. Philippe DUCLOUX qui nous a mis en relation avec les commerçants. Notre enjeu, à Paris et dans les zones urbanisées, est de booster cette dynamique qui est plus compliquée à mettre en œuvre que dans les territoires ruraux où les gens se connaissent mieux. Ces chiffres évoluent cependant très vite en raison de l'expansion forte de certains projets. Par exemple Eusko a aujourd'hui une masse monétaire de 280.000 euskos.

Cependant, le succès d'une monnaie locale ne doit pas seulement être évalué au regard de la quantité de monnaie en circulation, mais aussi au regard de la qualité des échanges qu'elle représente et de la solidité des liens qu'elle permet de tisser entre acteurs. Il ne faut pas non plus sous-estimer le potentiel d'externalités positives que ces nouveaux systèmes d'échange peuvent générer en matière de dynamisation des territoires et d'implication citoyenne au service d'un développement plus durable.

Un des enseignements du foisonnement des innovations monétaires actuellement à l'œuvre au niveau planétaire est que la plus grande créativité dans ce domaine se joue aussi dans les pays émergents ou en développement. Cela permet la « reverse innovation », c'est-à-dire d'aller

chercher dans tous les territoires ce qui est le plus créatif pour venir en support des projets que l'on veut développer : l'expérience de la Grameen Bank au Bangladesh a par exemple inspiré le développement du micro-crédit en France. Ce qui se passe en matière de micro-crédit pourrait être utilisé à bon escient pour inspirer des voies innovantes au service d'une prospérité soutenable. »

M. CORSIA : « Une monnaie locale complémentaire n'a pas vocation à être utilisée par l'intégralité de la population du territoire sur lequel elle s'inscrit. En effet, les recherches sur les évolutions sociales ont montré qu'une société évolue dès lors que 10% de sa population utilise un nouvel outil. Il ne reste plus qu'à créer de nouveaux outils. Une monnaie locale complémentaire peut donc avoir un effet levier en restant marginale sur un territoire.

En France, il existe une diversité de monnaies locales adaptées à leur encrage territorial. Il est primordial de garder cette multiplicité car à vouloir faire disparaître les différences, on irait à l'encontre du projet participatif et démocratique des monnaies locales.

Concernant le seuil de viabilité il est difficile de l'évaluer car il n'existe pas aujourd'hui d'observatoire des monnaies locales en France. Cela dépend des territoires mais le niveau régional ou métropolitain apparaît comme pertinent pour développer les échanges et faciliter la circulation de la monnaie locale.

La monnaie devient l'identité du territoire au sens d'une reconnaissance culturelle des acteurs locaux. Le territoire de base peut être le quartier, l'arrondissement, la ville avec une convertibilité inter monnaie pour constituer une monnaie locale régionale voire nationale. Plusieurs monnaies peuvent cohabiter. Dans ce cas, la solution c'est de les fédérer avec le soutien de la collectivité et d'installer une convertibilité entre elles. »

Mme BAVAY-GUILLAUME : « Venons-en maintenant à la mission qui m'a été confiée plus concrètement. L'objectif consiste à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (associations, commerçants, entreprises, organismes publics et habitants) pour expérimenter une monnaie avec un ancrage local fort et une dynamique de réseaux en coopération. Le processus de mobilisation progressif et d'appropriation de la démarche sur la durée est aussi important que le résultat et constitue un facteur d'efficacité et de réussite. En tant qu'élue régionale, j'ai vu beaucoup de projets de monnaie locale qui n'ont pas abouti et c'est la raison pour laquelle nous avons avancé prudemment, en prenant la précaution et le temps de convaincre autour de nous, car il s'agit d'un incontournable facteur clé de succès

La démarche doit donc permettre une expérimentation sur plusieurs quartiers du 11^e arrondissement, avec une extension sur d'autres arrondissements limitrophes de l'Est parisien. Des élus du 20^e arrondissement ont déjà fait part de leur intérêt. Des associations du 12^e arrondissement ont également participé à nos travaux. Nous nous situons à la base d'une expérimentation qui pourrait ensuite s'étendre à l'ensemble de Paris et à la Métropole par un maillage d'initiatives qui pourrait prendre en compte l'identité spécifique des différents territoires qui adhèrent à la monnaie locale complémentaire. Nous pourrions ainsi imaginer qu'un quartier du 11^e arrondissement et que le 20^e arrondissement dans son ensemble se mobilisent, et que l'on ait des contacts avec la Pêche, la monnaie locale de Montreuil. »

M. CORSIA : « Quelles ont été les initiatives dans le 11^e arrondissement et quel a été le niveau d'information ? Depuis 2014, la Mairie du 11^e a organisé plusieurs réunions publiques pour sensibiliser les différents acteurs et habitants de l'arrondissement en :

- novembre 2014, dans le cadre de la Quinzaine de l'ESS
- avril 2015, pour la présentation du rapport Fourrel et de la démarche Sol Violette mise en place à Toulouse
- juin 2015, 1^{er} débat participatif avec des citoyens
- avril 2016, avec une conférence « Faut-il une monnaie locale à Paris ? », débat animé par Wojtek Kalinowski, de l'Institut Veblen
- mai 2016, séance autour du jeu « La Corbeille », avec une quarantaine de participants permettant d'apprendre la gestion de la monnaie de façon ludique
- juin 2016, réunion en partenariat avec le Centre social Solidarité Roquette, pour toucher de nouveaux publics
- septembre 2016, stand a été tenu au Forum des associations pour présenter la monnaie locale.

Ces réunions publiques se sont tenues à la Mairie du 11^e, mais aussi dans d'autres lieux partenaires comme la Pépinière 27, au Centre social Solidarité Roquette ou au restaurant Vestibule (40 rue Sedaine). Ces réunions ont permis de nouer des contacts avec les porteurs de monnaies locales comme la Pêche de Montreuil, le Sol-Violette de Toulouse, la Monnaie pour Paris, ou le Coopek, nouvelle monnaie à vocation nationale qui vient d'être inaugurée dans le 11^e arrondissement.

Par ailleurs, afin d'avancer concrètement dans la mise en place du projet, la Mairie du 11^e accueille depuis octobre 2015 la réunion mensuelle d'un groupe de travail pour envisager les conditions de lancement de la monnaie locale.

Depuis le lancement du projet, plus de 150 personnes et une dizaine d'intervenants experts ont participé à ces échanges. Au mois de septembre 2016, le support de communication et la charte d'engagements élaborés par le groupe de travail ont été mis en forme et imprimés par le service communication de la Mairie du 11^e. Ce document permet de promouvoir l'idée de mise en place d'une monnaie locale à Paris.

Dès septembre 2016, les membres les plus actifs du collectif réfléchissent à l'idée de se constituer en association de promotion, de manière à obtenir une visibilité sur le territoire et une existence juridique permettant de réunir les moyens nécessaires au fonctionnement. La rédaction des statuts se fait de manière concertée, dans le cadre des réunions mensuelles. »

Mme BAVAY-GUILLAUME : « Pour se développer, l'expérimentation dans le 11^e arrondissement a besoin du soutien de la Ville de Paris et d'autres partenaires avec des moyens adaptés pour la mise en œuvre de la monnaie locale. Depuis le lancement du projet, et suite au vœu porté par le Conseiller de Paris M. Jérôme Gleizes, la Ville de Paris réfléchit à l'hypothèse de lancer une monnaie locale à l'échelle parisienne. Mme Antoinette Gühl, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'ESS, suit de près les activités du groupe de travail du 11^e arrondissement et souhaite que l'expérimentation du lancement d'une monnaie locale ait lieu dans le 11^e arrondissement. La réunion de lancement du concept de monnaie locale a également associé M. Julien Bargeton, adjoint en charge des finances, et M. Jean-Louis Missika, en charge des questions d'innovations.

Depuis septembre 2016, les services de la Ville de Paris (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, Direction des Finances, Secrétariat Général) ont organisé les auditions de quelques porteurs de projets de monnaie locale mis en œuvre en France. Dans ce contexte, nous avons également adressé des synthèses des travaux et réflexions menés par le groupe de travail du 11^e arrondissement. Comme vous pouvez le constater, le projet va son train !

Notre groupe de travail a entamé une phase de démarchage systématique des commerçants intéressés, notamment avec les soutiens de l'association de commerçants Carré Bastille et de Philippe DUCLOUX que je remercie.

La réunion de l'assemblée constitutive de promotion de la Monnaie locale de l'Est Parisien (MonEst) aura lieu à la Mairie du 11^e arrondissement le vendredi 20 janvier 2017. Le sujet est donc à suivre. N'hésitez pas à nous rejoindre pour faire vivre ce beau projet précautionneux. Il ne s'agit pas seulement de rejoindre les élus qui se sont préoccupés du lancement de cette monnaie, mais aussi le comité, dont nombre de représentant(e)s sont présents dans le public et que j'invite à s'exprimer pendant le débat. Merci pour votre attention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation particulièrement dynamique qui permet de s'approprier un sujet important mais souvent méconnu. Nous n'avons pas l'occasion de s'interroger sur le fonctionnement d'une monnaie ou sur son contenu caché (carbone, questions sociales). Je vous remercie donc pour votre investissement sur ce projet. Depuis le début, vous avez eu le souci de chercher en premier lieu une mobilisation citoyenne, plutôt que de faire imposer une monnaie par la Mairie, ce qui serait contradictoire avec la nature du projet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Philippe DUCLOUX, qui a mobilisé les commerçants car il faut effectivement des producteurs et des vendeurs de biens pour que le dispositif fonctionne. »

M. DUCLOUX : « Merci M. le Maire. Merci également à Mme Francine BAVAY-GUILLAUME et à M. Jean-Pierre CORSIA qui ont pris ce dossier à bras-le-corps. Il s'agit d'un dossier innovant mais qui possède une dimension locale forte correspondant parfaitement à la sociologie et à l'histoire du 11^e arrondissement.

Je souhaitais prendre la parole car le sujet de la monnaie locale concerne également les commerçants et les artisans, qui peuvent être amenés à devenir des partenaires privilégiés pour cette monnaie locale. Je ne vais pas revenir sur les événements tragiques que nous avons vécus, mais cet outil peut permettre de relancer l'activité commerciale et économique dans certains quartiers. L'objectif de cette nouvelle monnaie est d'attirer une nouvelle clientèle fidèle et locale.

Comme l'a évoqué Mme BAVAY-GUILLAUME, l'aspect associatif est à souligner. Avec M. le Maire et plusieurs élus, nous étions en compagnie de l'association BaBelPop (Bastille-Belleville-Popincourt). Elle représente un exemple d'association qui pourrait relayer cette monnaie locale auprès des habitants des différents quartiers du 11^e arrondissement.

Je suis également d'accord avec vous lorsque vous insistez sur le fait qu'il faut prendre un quartier comme point de départ. Vous aviez évoqué l'association de commerçants du Carré Bastille. Nous avons la chance d'avoir une quinzaine d'associations de commerçants dans l'arrondissement qui soutiennent cette activité. Comme vient de le rappeler Mme la Maire de Paris, si cette activité commerciale existe, la vie et le vivre ensemble existent. De cette manière, la monnaie peut exister et fédérer tous les habitants de nos quartiers.

Je suis à votre disposition pour poursuivre les échanges et les rencontres sur le terrain, en plus des réunions que nous organisons, afin de sensibiliser sur le sujet et faire en sorte que cette monnaie locale devienne un jour réalité.

Je voulais également souligner la qualité de « Demain », un film remarquable, et vous indiquer qu'une très belle exposition a lieu à l'Institut du Monde Arabe, où l'on voit la donnée commerciale de la Méditerranée. Lorsqu'on parle de monnaie locale, on pense également aux espèces, et les épices représentaient les espèces au départ. Cette monnaie locale représente en quelque sorte un retour aux sources dans notre arrondissement. Je soutiens cette monnaie locale avec enthousiasme. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Que d'enthousiasme pour cette monnaie locale ! Les élus de la Droite s'intéressent à ce dossier et nous avons été présents lors des premières réunions, avec l'objectif de savoir comment cette idée pouvait dépasser une potentielle image de gadget électoral, pour se convertir en une vraie dynamique de territoire.

Effectivement, je pense qu'il y a de l'innovation, la défense des marques de territoire et la possibilité d'un consensus politique sur ce sujet. D'ailleurs je rappelle que le Sol-Violette de Toulouse a été repris par la Droite lorsqu'elle a conquis la ville. Je pense donc qu'une dynamique positive peut se créer derrière cette monnaie locale.

Néanmoins elle doit éviter certains écueils :

- La présentation de la monnaie locale :

Il est important de rassembler assez largement les commerçants et les habitants du 11^e arrondissement. Pour cela, il faut éviter que cette monnaie locale soit basée sur un discours initial de lutte contre le grand capitalisme ou la finance. On peut parfois entendre que la monnaie locale est une façon de contrebalancer le fait qu'il y ait trop de flux monétaire utilisé à des fins purement spéculatives. Or, même derrière les flux non-réels de notre économie, il y a des bourses, et des entreprises qui y ont trouvé des capitaux pour générer des emplois. Si l'on veut rendre pragmatique cette démarche de création d'une monnaie locale, et ainsi rassembler le plus largement possible autour d'elle dans notre arrondissement ou à l'échelle de Paris, il faudra présenter le dossier sous un angle un peu moins politique.

- Les effets de bord :

- *Isolationnisme* : si l'on construit une monnaie locale à l'échelle du 11^e arrondissement, que se passera-t-il aux limites de l'arrondissement, par exemple pour deux boulangeries situées face à face aux 241 et 242 rue du Faubourg Saint Antoine, l'une faisant partie du 11^e et l'autre du 12^e arrondissement ? La boulangerie du 11^e pourra capter une population qui aura envie de payer en monnaie locale, contrairement à la boulangerie du 12^e qui n'aura pas pu souscrire au dispositif. Il faut veiller à en limiter les conséquences aux bornes du périmètre imposé.
- *Effet d'implosion* : cette monnaie fonctionne car il y a un certain nombre d'acteurs qui, d'un commun accord, ont décidé de mettre au pot et de faire vivre cette monnaie. Mais que se passe-t-il si jamais un nombre conséquent d'acteurs décident d'arrêter la circulation de cette monnaie en la refusant dans leurs commerces ? Un phénomène de blocage de la monnaie pourrait alors avoir lieu. Il se ferait au détriment des « petits porteurs » : s'ils ne peuvent pas convertir leur monnaie en euros, ils subiraient une perte de pouvoir d'achat. Il faut rappeler que la conversion en euro était limitée dans certaines villes.

- Lisibilité : Vous avez décidé de faire une étude à l'échelle des 11^e et 20^e arrondissements. Je rappelle qu'il y a une association existant à l'échelle de Paris, « Une Monnaie pour Paris », qui est une dynamique d'envergure, issue de la société civile. C'est peut-être là un

moyen de dépolitiser le sujet. Je pense que les synergies avec ces dynamiques qui sont à une échelle plus large, et qui apporteraient de la lisibilité à la monnaie locale, doivent aussi être analysées.

Oui, nous sommes favorables à une expérimentation mais à condition d'éviter ces trois écueils. Je rappelle à ce titre qu'un test de monnaie locale a déjà eu lieu jadis dans les 11^e, 13^e et 4^e arrondissements. Il avait échoué car il n'avait pas rassemblé assez de monde, et cette monnaie s'était étiolée. Le Sel (Système d'échange local), monnaie de troc dont l'association nationale était hébergée dans le 11^e arrondissement, a eu également son temps.

Pour que cette monnaie ne soit pas uniquement un gadget électoral et qu'elle devienne une vraie dynamique de territoire, je pense que nous devons continuer cette dynamique, que vous avez lancée Mme BAVAY-GUILLAUME, avec l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement et avec l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à ce sujet à l'échelle de Paris. »

M. le Maire : « Merci. J'entends dans le propos de M. Jacques LEFORT un encouragement à continuer ce qui a été mis en place. Sur un aspect sémantique, je souhaite préciser que la politique se réfère à la gestion de la cité. Nous sommes ce soir au cœur du sujet. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Le groupe communiste apporte son soutien à cette initiative et à toutes les initiatives de monnaie locale en général, pour des raisons un peu inverses à celles de M. Jacques LEFORT. Pour nous, la monnaie locale est une question politique. La monnaie est une grave question politique. Depuis plus de 40 ans, nous subissons, par le biais du serpent monétaire européen, du franc fort et de l'euro fort, une politique monétaire très éloignée de celle dont les populations auraient besoin. Si, à une toute petite échelle, nous pouvions éviter l'accumulation, le surprofit, et utiliser une monnaie locale pour pouvoir développer les besoins sociaux et y répondre, ce serait une très bonne chose.

Nous sommes donc favorables à une monnaie locale au profit de la population, en attendant le jour où enfin la monnaie, la vraie, sera également au profit de la population et non au profit de quelques uns, défendus par M. LEFORT. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais redonner la parole à Mme Francine BAVAY-GUILLAUME et M. Jean-Pierre CORSIA pour répondre. »

Mme BAVAY-GUILLAUME : « Je tiens d'abord à vous remercier pour ce soutien. M. DUCLOUX, vous avez raison de dire qu'il faut qu'on soit plus ambitieux et d'indiquer que les commerçants et les artisans sont également concernés. Mais je crois que tous les prestataires de service peuvent avoir intérêt à utiliser des monnaies locales. D'ailleurs, la semaine dernière, nous avons reçu avec M. CORSIA la coopérative d'activités et d'emploi « Coopaname » qui fédère plusieurs centaines d'acteurs économiques (majoritairement des prestataires de service) et qui a montré de l'intérêt pour coopérer avec nous dans le cadre de ce lancement d'une expérimentation locale. Tous les commerçants de l'association « Le Carillon », qui ont un objectif de solidarité avec les personnes les plus exclues et qui émettent de la monnaie complémentaire (bons pour café gratuit), seraient intéressés par cette monnaie car elle permettrait à la personne qu'on souhaiterait aider de choisir plus librement ses consommations selon ses besoins.

Les économistes spécialistes de la monnaie disent que c'est un fait social total, et que la monnaie est porteuse de nombreuses valeurs : sociale, d'échange et de débat politique. Je ne vois pas

comment nous pourrions être si dogmatiques que nous voudrions inventer un nouveau concept de monnaie qui chercherait à se libérer du débat politique. Il me semble que dans toutes nos pratiques (mon intervention liminaire l'a d'ailleurs montré) nous étions ouverts à tout questionnement et notamment sur la nature des commerçants qui peuvent être engagés.

Concernant les effets de bord, encore une fois nous ne sommes pas dogmatiques. Par exemple, un commerçant utilisant des kopecks (les kopecks ont été lancés au niveau national par le réseau des biocoops) et qui passerait la frontière de l'arrondissement, pourrait échanger ses kopecks contre la monnaie locale. Nous nous sommes refusés à donner à cette monnaie un nom car nous pensons qu'il faut un exercice démocratique (referendum) pour la faire connaître et lui donner un nom. Les commerçants qui se trouveraient avec des dollars ou pesos locaux pourraient les échanger en euros ou dans d'autres monnaies car ces monnaies locales complémentaires sont des « pseudo monnaies » : on est obligé de déposer un fond de garantie qui couvre la valeur de la monnaie mise en circulation. Il n'y a donc aucun risque. Des monnaies font le choix de la fonte, mais ces monnaies fondantes perdent de la valeur si on ne les utilise pas. Il existe des méthodes différentes, telles que le tampon pour montrer que l'on continue à conserver de l'intérêt pour son billet, pour faire vivre les monnaies. Mais en aucun cas il ne peut y avoir de blocage tel que vous le supposiez.

Mon collègue Jean-Pierre CORSIA a mentionné « Une monnaie pour Paris ». Nous entretenons des relations dynamiques avec eux car ces jeunes très enthousiastes sont pressés. Nous les avons avertis que nous avons un rythme plus tranquille, mais que néanmoins notre souhait est d'aller démarcher les commerçants ensemble, selon les méthodes de chacun. Pour réussir, il y a deux enjeux : le nombre de commerçants utilisant la monnaie et la masse monétaire, qui permet la circulation, la visibilité et la connaissance de la monnaie. La masse monétaire sera décidée à l'Hôtel de Ville.

Les sels n'ont pas disparu même si leur association nationale a changé d'adresse et n'est plus en face de la Maison des métallos. Je l'ai dit, il y a plusieurs centaines de sels en France qui fonctionnent parfaitement bien. »

M. CORSIA : « Je suis ravi du consensus qui existe auprès des élus de tout bord politique pour s'associer à cette monnaie locale. Dès le début de la mandature, notre modeste souhait était de mettre en place un débat à vocation pédagogique. Quand on parle de monnaie locale, on parle de pédagogie au sens où l'on s'interroge sur le sens de la consommation, de la consommation responsable, du développement durable et sur les notions de solidarité. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité aller trop vite et souhaité associer au maximum les citoyens et les commerçants. Nous sommes ravis de voir qu'un collectif se constitue. Nous prendrons tout le temps nécessaire pour essayer d'avancer dans le cadre de cette monnaie.

Le 11^e arrondissement n'a pas d'existence juridique : il ne peut pas lever des fonds et ne peut pas lancer seul une monnaie locale. Il peut cependant créer une dynamique. Notre rôle est d'alerter la Ville et les services centraux (comme le fait habituellement le 11^e arrondissement, qui est un laboratoire d'expérimentations sociales et d'innovations) pour permettre qu'une expérimentation. La monnaie locale est un projet très important qui ne peut être lancé dans l'improvisation et qui doit faire preuve d'expérimentation. On souhaiterait que le 11^e arrondissement soit choisi pour expérimenter le lancement de cette monnaie locale.

Concernant les effets de bord, il est évident que les monnaies locales doivent s'appuyer sur des identités territoriales : des quartiers, un arrondissement, la ville. Toutes ces monnaies ont vocation à être convertibles entre elles, de manière à se fédérer pour arriver à une monnaie

métropolitaine. Les échanges se feront donc au-delà des frontières d'arrondissements et des villes. Ils se feront au niveau régional, puisque cela devient pertinent à ce niveau. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces compléments d'information. Je vous propose d'acter cette communication qui permet à chacun de retrouver du sens dans ces échanges économiques, en favorisant les circuits courts, les consommations responsables, la solidarité, le vivre ensemble et l'environnement. Toutes les vertus ont été bien présentées. Je vous propose que cette communication soit adressée à Mme Antoinette Gühl qui pilote le dossier au niveau parisien afin de démontrer que le 11^e arrondissement est une nouvelle fois à la pointe.

Je vous remercie encore pour votre travail et celui des personnes engagées dans ce projet important, présentes dans la salle. Vous avez raison d'y consacrer du temps car telle est la condition de réussite d'un projet de cette nature. Merci beaucoup. »

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2016

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Cette communication annuelle permet de présenter le bilan des occupations des salles gérées par le Conseil d'arrondissement. Le prix de la liberté est la transparence.

141 conventions d'occupations temporaires de salles ont été signées en 2016 (contre 126 en 2015). Cela traduit une forte demande de salles émanant du tissu associatif et d'organismes du 11^e arrondissement. Les salles concernées sont les salles de la mairie (salle des fêtes, salle des mariages, salle Henri Mortier, salle Ferdinand Roussel, salle Sedaine), la salle Jean Aicard et la salle Olympe de Gouges.

Sur ces 141 conventions :

- 85 conventions ont été passées avec des associations (à titre gracieux) ;
- 43 conventions passées avec des directions de la Ville de Paris, l'Éducation nationale et des établissements publics (à titre gracieux) ;
- 7 conventions passées avec des établissements privés ;
- 5 conventions passées avec des partis ou des associations politiques.

Dans les deux derniers cas, la convention fait l'objet d'une location. Les recettes globales des locations effectuées à titre payant se sont élevées à 19.300 € en 2016, contre 14.900 € en 2015). 75% du montant des redevances est directement reversé au budget de fonctionnement de l'arrondissement, le reste revenant au budget de la Ville. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour cette présentation claire et synthétique. Je ne vois pas de demande d'intervention. »

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire : « Nous passons à la communication sur les délibérations présentées au Conseil départemental de Paris. Une délibération est portée à la connaissance du Conseil d'arrondissement :

2016 DASCO 2-G Dotations (32.605 euros) à divers collèges publics parisiens

Une partie de cette dotation est reversée à trois collèges du 11^e arrondissement pour des travaux usuels. Néanmoins comme nous n'avons pas cette information à travers des délibérations qui passent en Conseil d'arrondissement, à la différence des écoles, il nous a semblé intéressant de vous en faire la communication. La nature des travaux consiste en :

- la remise en état de bras de store pour le collège Beaumarchais (2.535 €)
- la maintenance du système de sécurité incendie pour le collège Fournier (3.060 €)
- la maintenance de l'ascenseur pour le collège Pilâtre de Rozier (1.922 €).

Je ne vois pas de demande d'intervention, nous passons aux projets de délibération soumis au vote du Conseil d'arrondissement.

Mme Liliane CAPELLE a donné pouvoir à M. Philippe DUCLOUX, Mme Mercedes ZUNIGA à M. Luc LEBON, M. Patrick BLOCHE à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, et Mme Dominique KIELEMOËS m'a donné son pouvoir. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

VOIRIE ET DÉLACEMENTS

2016 DVD 5 Stratégie Paris piéton - Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche

M. le Maire : « La première délibération est présentée par M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Nous, Parisiens et Franciliens que nous sommes, nous sommes tous des piétons. Je dirais même plus, nous sommes d'abord des piétons, puisque c'est en marchant que nous effectuons 60 % des déplacements à Paris. Pourtant l'espace public parisien est encore majoritairement (56 %) consacré à la circulation motorisée individuelle, voitures et deux-roues motorisées, qui ne représentent pourtant plus que 12 % des déplacements dans notre capitale.

Pour mettre fin à cet équilibre, les Parisiennes et les Parisiens, dans leur grande sagesse, ont proposé et choisi de mettre en œuvre un Plan piéton, dans le cadre du Budget Participatif en 2015. Ce Plan piéton est doté de 8 millions d'euros. Il a permis dans un premier temps de lancer un travail de concertation avec tous les acteurs concernés (élus et services de la Ville) et de nombreuses associations et structures spécialisées dans cette approche de la ville. J'ai personnellement pu assister à deux ateliers qui étaient de très grande qualité. Ce premier travail nous permet aujourd'hui de proposer une stratégie piéton pour Paris, articulée autour de cinq axes prioritaires :

- Faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie. Cela recouvre l'apaisement des places et axes routiers, l'amélioration des circulations et des traversées piétonnes.
- Favoriser la diversité d'usages de la rue, par le développement de zones de rencontres, l'utilisation de places de stationnement pour d'autres usages que le stationnement de véhicules (« parklet »).
- Élever les standards de confort des espaces publics, notamment en matière d'accessibilité, de sécurité et de désencombrement de l'espace.
- Repenser l'orientation des piétons, notamment avec l'amélioration des plans de quartiers et la mise en place de parcours pédestres.
- Conforter la culture piétonne de Paris, avec la célébration des piétons et de la marche comme moyen de déplacement joyeux et bénéfique pour la santé.

Je voudrais souligner qu'une ville en Europe a un piéton pour symbole : Berlin. Il faut espérer qu'un jour on aura peut-être aussi un piéton parisien comme symbole fort de la ville.

Pour être utile, cette stratégie doit évidemment se décliner dans tous les projets d'aménagement de la voirie et de l'espace public. A ce titre, des projets pilotes ont déjà été identifiés. Les projets pilotes concernant le 11^e arrondissement sont :

- les réaménagements des places de la Bastille et de la Nation, qui doivent redonner une part importante aux piétons,
- la création d'une promenade sportive, verte et culturelle sur les boulevards Belleville, de Charonne et de Ménilmontant,
- le réaménagement de l'angle de la rue Crespin du Gast/passage de Ménilmontant.

Au-delà de ces projets pilotes et de cette stratégie piéton, la Ville n'a évidemment pas attendu ce Plan piéton pour prendre en compte le besoin des piétons. Les réaménagements des places ont pris en compte ces attentes, bien avant le Plan piéton. La piétonisation des voies sur berges et la Journée sans voitures sont également deux exemples qui illustrent cette prise en compte. Mais l'idée est d'avoir une boîte à outils qui doit impulser une démarche dans tous les projets d'aménagement de la ville.

D'ailleurs les arrondissements sont invités à décliner cette stratégie parisienne au niveau local. Si vous en êtes d'accord M. le Maire, je souhaiterais avec mon collègue Florent HUBERT, délégué à l'espace public, vous proposer avant l'été un plan d'action pour décliner certains aspects de la stratégie piéton dans l'arrondissement.

Le Plan piéton fera l'objet d'une évaluation annuelle qui sera présentée en commission extra-municipale des déplacements et du partage de l'espace public (CEMDPEP).

Sur proposition de la Maire de Paris et de son adjoint Christophe Nadjovski, je vous invite à approuver la mise en œuvre de cette stratégie piéton, ainsi que la signature de la charte internationale Walk 21 pour marquer l'engagement de la Ville à redonner à tous les piétons parisiens et franciliens la place qu'ils méritent dans notre ville. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a souhaité intervenir. »

M. LEFORT : « Il est difficile de s'opposer aux principes exposés dans cette stratégie Paris piéton. Cependant il est à noter que cette stratégie ne fait que segmenter par usagers la politique de déplacement mise en œuvre par la Maire de Paris, en opposant les modes entre eux. Or un Parisien est tour à tour piéton, usager des transports collectifs, cycliste voire automobiliste. Ce

serait donc plutôt une stratégie des déplacements qu'il conviendrait d'adopter et non une succession de plans pour les cyclistes, les piétons, ou le réaménagement de tel ou tel axe. Je vous donne quelques chiffres pour illustrer mon propos :

- Les Parisiens opèrent en moyenne 4 déplacements par jour, dont la moitié à pied et le tiers en transport en commun ;
- Les trajets domicile-travail se font à 60 % en transport en commun, 15 % à pied et 16% en voiture ;
- Les modes de déplacement les plus longs en distance et en temps restent opérés en transport en commun (30 mn) et en voiture (40 mn) pour un trajet moyen de 7 km.

Au-delà de ces quelques chiffres, il s'agit surtout de prendre conscience que l'accidentologie actuelle à Paris est préoccupante. Depuis 2001, la Gauche parisienne se glorifie d'avoir pacifié et apaisé l'espace public en donnant la priorité aux circulations douces. Malheureusement les données d'accidentologie à Paris sont assez cruelles. Le texte de cette stratégie évacue d'ailleurs très vite le sujet alors que la Préfecture de police publie l'ensemble des données :

- Entre 2002 et 2016 le nombre de tués est pratiquement constant (21 morts par an).
- Le nombre de blessés hospitalisés est également stable (autour de 215 par an).
- Dans 60 % des cas, la responsabilité du piéton est engagée, 40 % des accidents étant dûs à une traversée irrégulière de la chaussée.

Ces chiffres sont évidemment à relativiser au regard du volume important des déplacements à Paris. Mais comme sur l'ensemble du territoire national, les piétons représentent la première catégorie de victimes.

Concernant la stratégie, il faut savoir que l'élaboration de ce texte n'a fait l'objet que d'une seule commission extramunicipale des déplacements. Des échanges ont pu avoir lieu dans les mairies (nous ont rapporté certains maires d'arrondissement) mais toujours dans le flou.

Les cinq principes que cette délibération nous propose d'acter sont consensuels mais peu précis : faciliter les continuités piétonnes, favoriser la diversité d'usages de la rue, élever les standards de confort des espaces publics, repenser l'orientation des piétons, conforter la culture piétonne de Paris.

Le constat sur les problématiques rencontrées par les piétons est trop rapidement évacué. Les problèmes sont pourtant nombreux et les diagnostics parfois évoqués manquent d'approfondissement. Je vous en citerai deux :

- Le mauvais état de la voirie, et singulièrement des trottoirs, est passé sous silence. Faute d'entretien, les trottoirs se dégradent et occasionnent de nombreuses chutes. Les indemnités de victimes ont ainsi atteint la somme de 900.000 € en 2016 (contre 500.000 € en 2014).
- L'accessibilité des trottoirs qui sont encore trop encombrés. Elle peine à progresser en dépit du plan de mise en accessibilité adopté en 2012. La Ville n'y voit qu'un motif de verbalisation pour les terrasses et les étalages, arguant au passage que la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités permettra de mieux faire respecter les règlements à travers la multiplication des P.V.

Mais M. le Maire, une bonne politique ne doit pas se construire autour de l'opposition entre circulation et espace piéton, mais plutôt autour d'une conciliation entre les deux. Par exemple, en plaçant systématiquement les stationnements deux-roues en amont des traversées piétonnes, la visibilité est améliorée et les risques diminués.

Je l'ai déjà dit, il est difficile de s'opposer aux principes proposés. Les élus de la Droite seront donc favorables à cette délibération. Cependant cela ne vaut pas validation des projets précis qu'elle engendre, pour lesquels l'impact global sur les déplacements devra nécessairement être mesuré. »

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF demande la parole. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Il s'agit de l'une des délibérations les plus importantes de la mandature car elle touche au quotidien des Parisiens et elle est à même de changer leur cadre de vie. Elle peut se traduire directement sur leur bien-être et sur leur qualité de ville.

Ce plan piéton va dans le bon sens mais les Radicaux appellent à une ambition plus forte au-delà des quelques principes énoncés, celle d'une véritable révolution copernicienne pour inverser les priorités et les hiérarchies entre les piétons et l'automobile. Notre collègue Pierre JAPHET l'a rappelé, aujourd'hui plus de 50 % de la voirie consacrent la soumission du piéton à l'automobile. Il faut inverser cette hiérarchie et affirmer qu'en dehors des axes circulants, à l'intérieur même des quartiers, sur les voies secondaires, c'est le piéton qui doit avoir la priorité et l'usage prioritaire de la majorité de l'espace public, dont la chaussée.

Aujourd'hui encore, la voirie parisienne est organisée en saucissonnage, avec des petits trottoirs où les piétons doivent se maintenir, des bandes de stationnement très présentes et envahies par l'automobile, et des chaussées souvent assez larges pour que plus d'une voiture y circule. Nous appelons à repenser complètement l'espace public pour que les enfants, les personnes âgées, les flâneurs et les commerçants puissent pleinement profiter de l'usage de la rue lorsqu'il s'agit de rues secondaires.

On le voit avec l'engouement suscité par la rénovation de la Place de la République, dont les piétons se sont littéralement emparés, et avec le succès remporté par tous les projets liés à l'aménagement piéton des places ou des rues, à la végétalisation de certaines voiries ou à la reconquête d'espaces au profit des piétons, dans le cadre des Budgets Participatifs. Quasiment tous ces projets sont arrivés en tête démontrant une appétence des Parisiens pour l'espace public et pour ces espaces reconquis sur l'automobile.

Il n'y a pas eu de création de grands quartiers piétons depuis la mandature de M. Jacques Chirac et la création du quartier Montorgueil en 1991. Il y a eu certes des progrès avec la reconquête des berges de la rive gauche, puis prochainement une partie des berges de la rive droite. Malgré le tollé entretenu par la Droite avant même leur mise en place, l'engouement des Parisiens, notamment de l'ouest parisien, ne fait pas défaut. Ils profitent pleinement de ces berges de Seine libérées. Vous verrez que les berges de la rive droite vont connaître le même succès.

Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants appellent à la création de nouveaux grands quartiers piétons. En septembre dernier nous avons proposé par l'intermédiaire d'un vœu que les grandes zones touristiques comme le Marais, l'Île Saint-Louis, l'Île de la Cité et une partie du quartier Latin, soient d'ores et déjà transformées en aires piétonnes. Il faut passer de la parole aux actes.

Nous appelons aussi au désencombrement des trottoirs qui sont souvent envahis de panneaux publicitaires, de panneaux de signalisation routière qui ne sont pas très utiles pour la plupart d'entre eux ou qui pourraient être rationalisés, ou de mobiliers urbains divers et variés. Une vraie réflexion est à mener sur ce sujet du désengorgement de l'espace public.

La reconquête de la rue par le piéton pour recréer ces agoras urbaines illustre la volonté des Parisiens de disposer de cœurs de ville animés, sécurisés et embellis. C'est ce Paris de demain qu'il nous faut imaginer aujourd'hui avec audace. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je n'aurai pas autant d'emphase que le précédent orateur, mais le groupe Communiste soutient totalement le développement de la place du piéton dans notre ville puisque nous sommes tous des piétons. Il est important de libérer de l'espace au détriment de la voiture qui en prend trop. Bien sûr, on peut dire que le projet est long et compliqué, et qu'on peut se contenter du concret. Mais parlons-en du concret. Ce qui nous concerne essentiellement dans ce projet sont les continuités piétonnes des boulevards de Belleville, de Ménilmontant et de Charonne. Cette lutte est menée depuis longtemps par de nombreux habitants de notre ville et je veux particulièrement rendre hommage au Conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault qui porte le projet du boulevard de Ménilmontant depuis longtemps. Il faut rappeler que le carrefour au niveau du Père Lachaise constitue l'une des principales entrées de Paris pour les voitures, étant à la continuité de la Porte de Bagnolet et de l'avenue Gambetta. Les voitures descendent très vite l'avenue Gambetta et elles ont toute la place. Les piétons eux sont reportés sur les côtés et dans les coins.

Il faut évidemment inverser les choses car c'est l'avenir. Certains à Droite ont encore la nostalgie de ce que voulait le président Pompidou, c'est-à-dire éventrer notre ville (il l'a fait en partie d'ailleurs) pour y laisser la place uniquement à la voiture. Nous le réparons difficilement. Il faut du temps, peut-être un peu trop mais nous ne lâcherons pas l'affaire.

Je sais que M. LEFORT aime beaucoup défendre les minorités, la minorité la plus riche de notre arrondissement, la minorité qui possède encore une voiture. Mais cette minorité est en régression. Nous défendons l'intérêt général et donc la place du piéton en ville. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Leïla DIRI. »

Mme DIRI : « Je mettrai encore moins d'emphase que M. Adrien TIBERTI. La stratégie piéton est une stratégie qui vise à faciliter les conditions de marche à Paris, promouvoir cette pratique et faire de Paris une ville exemplaire dédiée aux piétons. Le groupe UDI-Modem, que je représente au Conseil de Paris, a porté depuis le début de la mandature en 2014 plusieurs vœux allant par exemple dans le sens de concertation pour sélectionner les quartiers propices à une circulation réservée aux piétons un dimanche par mois (nous avons tous vu le succès remporté par les Champs Elysées piétons) et d'études d'itinéraires permettant de relier des espaces verts.

Par ailleurs nous avons proposé au Conseil de Paris un vœu, adopté à l'unanimité, qui allait dans le sens de la mise en place d'un parcours de la Révolution Française à Paris et donc de la stratégie proposée ce soir. C'est la raison pour laquelle je voterai pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « M. TIBERTI, quand vous dites que ce sont les gens riches qui ont des voitures, je pense qu'il faudrait que vous vous intéressiez d'un peu plus près à la sociologie des gens qui possèdent une voiture. Vous avez en effet dit à la fin de votre intervention que je défends les personnes riches c'est-à-dire les personnes qui sont propriétaires de voiture.

Pensez bien que les personnes âgées ont besoin de leur voiture pour se déplacer, par exemple pour voir leurs enfants ou faire leurs courses. Ces personnes, particulièrement celles qui sont en difficulté financière, sont actuellement très gênées par des restrictions apportées à la circulation des voitures à Paris quand elles ont de vieilles voitures et n'ont pas l'argent pour en changer. »

M. le Maire : « Merci. M. Florent HUBERT souhaite prendre la parole. »

M. HUBERT : « Bonsoir à tous. En tant qu'élu chargé de l'espace public, je me devais de répondre à certaines observations de notre collègue Jacques LEFORT et d'apporter également ma contribution à ce qui vous a été présenté par M. Pierre JAPHET.

Cette philosophie de rééquilibrage de l'espace public - qui n'est ni une discrimination ni une stigmatisation ni une punition mais simplement un rééquilibrage du fait de l'évolution de la sociologie parisienne - nous anime dans chacune des opérations que nous mettons en œuvre sur l'espace public de l'arrondissement, des plus grandes aux plus petites. Si l'on prenait la longue liste de toutes nos actions depuis le début de la mandature, on verrait qu'à chaque fois le rééquilibrage est en marche : on ne bannit aucun des usagers, on prend simplement en compte l'objectivation des usages sur un espace et on donne à chaque usage respectif l'espace dont il a besoin pour fonctionner normalement. Il est prévu de le faire sur les grandes places parisiennes (Bastille, Nation) en réduisant de 50 % la part de la chaussée automobile sur ces places. Honnêtement il n'est pas nécessaire d'en avoir plus pour que les voitures puissent passer. En revanche l'espace conquis sera utilisé par les Parisiens.

Quand vous dites que l'on segmente, je ne pense pas que le fait d'analyser et de valoriser successivement des modes de déplacement des Parisiens nous amène à segmenter. Cela ne nous empêche pas d'avoir une vision macro qui agrège l'ensemble de ces déplacements et ensuite une vision micro dans chaque projet que l'on construit, qui visent à intégrer tous ces modes de déplacement de manière totalement harmonieuse. Les deux démarches sont totalement complémentaires.

Je me dois de vous rappeler que l'entretien des trottoirs est assuré par les services techniques de la Ville qui nous présente chaque année des sites prioritaires en fonction de l'état de dégradation. De même, une enveloppe est affectée par la Mairie d'arrondissement chaque année pour la réfection des trottoirs. Le montant de cette enveloppe est constant malgré la mise en place du Budget Participatif.

Vous avez évoqué le sujet de l'accessibilité des trottoirs. Effectivement, on a plusieurs enjeux :

- le désencombrement de l'espace public,
- le développement du stationnement licite des deux-roues sur chaussée pour dégager le stationnement sauvage des trottoirs,
- l'analyse fine du positionnement de notre mobilier urbain, actuellement en cours pour les panneaux de signalisation, les potelets et les colonnes à verre qu'on essaie d'enterrer mais cela est souvent difficile à cause du sous-sol parisien mité de réseaux.

Cette politique est en cours. Mais on a déjà de beaux exemples de réalisations pilotées et financées par la Mairie d'arrondissement, réalisations qui ont donné toute leur place aux piétons telles que les opérations de réaménagement de la rue du Faubourg du Temple et du parvis de l'église Saint-Joseph (la chaussée automobile sera divisée par deux).

En conclusion, je voulais indiquer à M. TIBERTI que les continuités piétonnes des Fermiers généraux sont bien identifiées et bien portées par la Mairie d'arrondissement depuis longtemps.

Elles ont été financées en reprogrammation de nos crédits. Ces opérations auront lieu au premier semestre 2017, avant même la mise en place du parcours sportif sur les Fermiers généraux, au croisement de l'avenue Philippe Auguste et du boulevard de Ménilmontant en premier lieu, et sur place Auguste Métivier/Père Lachaise. Cette dernière opération est prévue pour la fin du premier semestre car on attend que les travaux permettant de financer l'extension du réseau RATP, qui dispose de son propre réseau d'électricité, soient terminés. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite reprendre la parole. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je voudrais rebondir sur la proposition de notre collègue Pierre JAPHET, et comme semble nous y encourager ce nouveau plan piéton, celle de l'élaboration à l'échelle de l'arrondissement d'un véritable plan piéton et pourquoi pas la création d'une nouvelle zone piétonne ambitieuse, une sorte de mini-centre ville d'arrondissement, dans le 11^e arrondissement. Nous avons de quoi agir, même à proximité de cette mairie. Il y a matière à travailler et à mener une réflexion sur ce plan piéton d'arrondissement avec l'éventuelle création d'une belle zone piétonne. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET pour répondre. »

M. JAPHET : « Je me félicite que le plan piéton constitue un deuxième sujet de consensus, après celui de la monnaie locale, même si les consensus peuvent être teintés de critiques.

Je suis d'accord avec la réponse avancée par M. Florent HUBERT. Pour répondre aux critiques formulées, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a des choses à entreprendre et à améliorer, sinon nous n'aurions pas besoin de plan piéton. L'ambition de ce plan piéton est de doter les projets d'une boîte à outils de méthodologie, d'une grille de lecture et des solutions pratiques comme le fil d'Ariane, dont on a beaucoup parlé sur les projets d'aménagement des places. Il s'agit d'une réponse très concrète aux besoins du piéton. Comme l'a justement souligné M. HUBERT, chaque mode de déplacement a ses besoins et ses contraintes. Il faut les comprendre, et ensuite intégrer dans un projet les besoins et les contraintes de l'ensemble des usagers. Nous poursuivons cette logique dans ce dossier.

Concernant les propositions de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, je souhaite bien sûr que l'on regarde ce qu'il est possible d'accomplir dans le 11^e arrondissement, mais je préfère l'idée d'un micro-quartier piéton à un projet de grand quartier piéton. Je pense que nous avons besoin à Paris de petits espaces de respiration dans nos quartiers. Je souhaiterais que chaque quartier ait son micro-quartier piéton où l'on pourrait venir se reposer à l'abri du bruit de la circulation, où les enfants pourraient jouer en toute liberté. Je crois beaucoup plus à cette approche que je souhaiterais proposer. »

M. le Maire : « Merci. Ce débat fait avancer ce sujet. Il est très important d'adopter cette stratégie piéton. La Ville n'avait pas oublié les piétons mais il n'y avait pas d'organisation coordonnée de ce travail pour les modes actifs, en particulier pour les piétons, ce qui conduisait certains endroits (boulevards précédemment évoqués) à manquer de continuité : les piétons disposent de trottoirs et de terre-pleins, mais ils n'ont pas la possibilité de traverser jusqu'au terre-plein suivant. Cette stratégie servira notamment à combler ce genre de défaut. Elle permettra également de signer la charte internationale de la marche.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DVD 14 Municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. La municipalisation du stationnement payant de surface en 2018 est une étape importante de la réforme du stationnement. Cette réforme a été engagée par la Ville dès 2014 avec la révision des tarifs et des modalités de stationnement. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre dans cette assemblée.

Une nouvelle étape est franchie aujourd'hui grâce à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dite Loi Maptam, qui redonne aux collectivités locales la maîtrise complète de leur politique de stationnement. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2018, toutes les villes françaises pourront fixer elles-mêmes le montant de ce qui ne sera plus un droit de stationnement mais une redevance d'utilisation du domaine public. Les usagers qui stationnent sur les emplacements autorisés et payants devront la payer. Dans le cas contraire, ils devront payer a posteriori non plus une amende mais un forfait post-stationnement (FPS).

Cette nouvelle étape doit permettre de continuer à améliorer la rotation des véhicules, réduire le nombre de voitures dites « ventouses » et faciliter les stationnements de courte durée qui sont de véritables enjeux pour la ville et ses usagers. Je vous rappelle quelques chiffres à ce sujet :

- Paris dispose d'environ 150 000 places de stationnement en surface, soit un nombre important et normalement suffisant pour répondre aux besoins. Pourtant, on observe qu'il faut en moyenne 21 mn pour trouver une place pour se garer à Paris. Le nombre de places n'est pas en cause mais plutôt la rotation insuffisante des véhicules. En effet on évalue à 80 000 le nombre de places qui sont occupées par des véhicules qui ne bougent pas de toute la semaine. Plus de la moitié des places disponibles sont donc immobilisées. Pour une partie d'entre elles, il s'agit de stationnements résidentiels donc autorisés ; mais pour l'autre partie, il s'agit de voitures « ventouses » ayant dépassé la durée autorisée de stationnement rotatif (actuellement limitée à 2 heures).
- Le taux de fraude sur ce stationnement rotatif atteint des sommets : il est estimé à 91 %. Pouvez-vous imaginer un seul autre service public de la Ville où le taux de non-paiement atteint 91 % ? Cela représente un manque à gagner pour la collectivité de l'ordre de 300 millions d'euros par an. Ce montant est colossal, il équivaut au coût annuel de fonctionnement de toutes les crèches de Paris, aux dépenses annuelles de sécurité de la Ville, aux 2/3 du budget de fonctionnement jeunesse et sports de la Ville, et trois fois le montant du Budget Participatif 2016.

Pour conclure, j'ajouterai quelques éléments importants à retenir de cette nouvelle étape de la réforme du stationnement, un peu complexe je vous le concède :

- Le tarif des stationnements résidentiel et rotatif est inchangé et reste à 4 €/heure dans notre arrondissement.
- Le tarif du stationnement professionnel n'est pas modifié non plus. La liste des professions éligibles au stationnement professionnel mobile a même été élargie, notamment pour inclure certaines professions de santé.

- Le stationnement est toujours gratuit pour les « véhicules basse émission », notamment les véhicules électriques.
- Le stationnement gênant reste une infraction au Code de la route, punissable d'une amende allant de 90 à 135 €.

En revanche ce qui change avec le FPS (Forfait Post-Stationnement), de manière à pouvoir fixer ce forfait à un niveau dissuasif, la Ville est techniquement obligée d'allonger la durée autorisée du stationnement rotatif, passant de 2 heures à 6 heures maximum, avec un barème progressif :

- 8 € pour la 3^e heure,
- 10 € pour la 4^e heure,
- 12 € pour la 5^e et 6^e heure.

Ces tarifs se veulent volontairement dissuasifs afin de maintenir le temps maximum de stationnement à 2 heures.

Cet allongement technique permet de fixer le montant du FPS à 50 €, remplaçant une amende de 17 € aujourd'hui. La volonté d'être dissuasif est claire afin de contrer la fraude. Pour encourager le paiement rapide de ce forfait, ce montant sera réduit à 35 € si le règlement est effectué dans les 72 heures.

Il vous est donc demandé ce soir d'autoriser la mise en place de ce forfait post-stationnement dans les contextes et les conditions que je viens de vous présenter. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation très claire, utile pour un sujet de cette nature. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Nous avons découvert ce projet important dans Le Journal du Dimanche, sans qu'aucun texte n'ait été mis à la disposition du Conseil de Paris, nous a-t-on rappelé.

Pourquoi la Mairie de Paris essaye-t-elle de municipaliser le stationnement avec cette augmentation drastique de l'amende due au non-paiement de stationnement ? Parce qu'il y aurait 91 % de fraudes à Paris, chiffre annoncé par la Maire de Paris ? En fait ce chiffre est totalement faux puisque sur l'ensemble des places pour lesquelles un automobiliste paye son stationnement, ce chiffre ne compte pas les places qui ne font pas l'objet d'un paiement (neutralisées par le plan Vigipirate, pour travaux, places réservées aux personnes handicapées, places libres à l'instant T). En réalité, seules 35 % des places acquittent le tarif horaire et non pas 9 %.

Cela étant dit, il faut noter que l'exécutif assurait il y a encore quelques semaines qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la tarification du stationnement à la faveur de sa dépenalisation. Cela doit être une omission puisque stationner 6 heures coûtera 50 €, contre 24 € actuellement.

Encore une fois, la politique de stationnement manque de stratégie cohérente. L'idée de réserver le stationnement de surface à la courte durée peut être justifiée si la capitale dispose suffisamment de places en sous-sol. Or un véritable moratoire est appliqué sur la construction de parkings, sans compter les augmentations régulières de tarifs. Par ailleurs la Ville de Paris ne fait aucun effort pour ouvrir les parkings privés (de bailleurs, d'entreprises ou de centres commerciaux) aux start-up qui permettraient de mutualiser les places de stationnement grâce à des outils informatiques liés à l'open data.

La Ville aurait gagné à opter pour une délégation de service public, qui aurait permis de rationaliser le marché déjà conclu pour la maintenance des horodateurs et leur adaptation à ce

nouveau cadre. La Ville aurait ainsi pu améliorer les offres reçues de la part des différents candidats au cours de la consultation, par exemple en matière de gestion des recours contre l'abus de contraventions, qui n'aurait ainsi pas été supportée par la Ville. Cette consultation aurait permis de fixer des objectifs aux délégués.

Le point noir du stationnement à Paris aujourd'hui est la gestion calamiteuse des fourrières. La Préfecture de police n'assure plus le contrôle de cette mission qui ne sert plus qu'à combler le désengagement de la Ville au budget spécial. C'est aujourd'hui moins le caractère gênant du stationnement que la proximité avec la fourrière qui dicte les enlèvements. Toutes les demandes effectuées par le groupe Les Républicains afin d'établir l'équité des Parisiens devant ces contrôles ont été rejetées.

Nous défendions en 2014 la dépenalisation et l'externalisation du stationnement payant pour libérer les agents de surveillance de la ville de Paris (ASP) de cette mission et simplifier le paiement du stationnement. Cette proposition s'inscrivait dans l'unique but de créer à terme une police municipale en réunissant les ASP et les ISVP (inspecteurs de sécurité) sous une même direction chargée de la sécurité des Parisiens. La Maire de Paris a repris formellement cette réforme à son compte mais elle l'a pervertie en changeant la finalité.

La Maire de Paris n'est pas actuellement dans une logique de sécurité mais de rentabilité. Plutôt que d'assurer la sécurité des Parisiens, elle tente de combler son déficit structurel sur le dos des automobilistes honnis en augmentant fortement les tarifs de stationnement et en verbalisant tout azimut.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous, élus de la Droite, allons voter contre cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. M. Pierre JAPHET, avez-vous bien noté toutes les remarques afin d'y répondre ? J'ai en effet entendu beaucoup d'inexactitudes et il faudra rétablir les faits. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Nous sommes bien conscients que la politique de stationnement participe des questions que nous avons abordées dans la précédente délibération, notamment sur la place du piéton. En effet, une part importante de la chaussée est utilisée pour le stationnement et cela pose des problèmes.

Pour autant, nous ne sommes pas dupes. Cette délibération n'est que la première étape d'une réforme plus globale, en effet annoncée par la Maire de Paris. La réforme comporte un point qui nous semble inacceptable : la privatisation du contrôle du stationnement. Elle fait partie d'une réforme plus générale qui prévoit, comme l'a dit M. Jacques LEFORT, de récupérer des agents pour d'autres missions. C'est aussi en lien avec un saut technologique : les amendes seront désormais émises par des machines via des caméras installées sur des voitures en patrouille. Au moment où l'évolution technologique permet de libérer de ces tâches un nombre important de postes de travail, elle va permettre une augmentation très importante des amendes dressées. Nous ne comprenons pas pourquoi nous privatisons ce service public. L'augmentation des amendes, ou des forfaits post-stationnement, nous pose problème car elles seraient dressées par des agents qui ne seraient pas des agents du service public.

En outre, il y a un problème d'incohérence. Dans les conditions telles qu'elles sont prévues, il serait moins cher de stationner sur une place de livraison (amende de 35 €) plutôt que de stationner sur la chaussée normale (amende de 50 €).

Il y a une problématique plus fondamentale, et qui répond à l'interrogation de M. Jacques LEFORT : nous ne voudrions pas que nous nous mettions en position de régler le problème du stationnement et d'essayer de diminuer la place de l'automobile dans notre ville, y compris de l'automobile arrêté, par la ségrégation sociale en faisant le tri entre les voitures, entre ceux qui ont les moyens de payer régulièrement des amendes ou un stationnement dans la durée et ceux qui n'en n'ont pas les moyens. Par notre action, nous avons contribué à libérer l'espace public des voitures en stationnement car nous avons été à la pointe de l'ouverture des parkings de bailleurs sociaux sous la première mandature de gauche. Tout le monde peut voir les panneaux à l'entrée des parkings de logements sociaux permettant l'accès à une place de parking à un tarif quasi social pour tous les Parisiens. Cela a permis d'occuper des places qui restaient vides en sous-sol et de libérer beaucoup de places de stationnement. Dans notre arrondissement, les immeubles de logements sociaux récents sont les endroits où l'on trouve le plus de stationnement en surface. Vous pouvez par exemple vous garer quasiment à toute heure du jour ou de la nuit dans la rue Servan ou dans la rue Merlin. Cette politique que nous avons initiée et menée dans le cadre de la majorité porte ses fruits.

Il y a un scandale dans l'attitude des fourrières. Nous nous prononçons donc pour la municipalisation des fourrières afin d'éviter des pratiques insupportables.

Toujours est-il que le groupe Communiste s'abstiendra sur cette délibération vu l'importance des critiques que nous portons dans un cadre plus général. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Leïla DIRI. »

Mme DIRI : « Je suis en accord en partie sur le fond avec plusieurs éléments apportés au débat par M. Pierre JAPHET, M. Jacques LEFORT et M. Adrien TIBERTI. En revanche, cette mesure souffre d'une forte contradiction : d'une part, l'exécutif affiche l'objectif d'une meilleure rotation des véhicules et d'une amélioration des disponibilités des stationnements en surface, mais d'autre part en passant la durée de stationnement autorisé de 2 à 6 heures, on favorise les stationnements visiteurs de longue durée en surface. Au-delà de cet objectif affiché, il me semble qu'il s'agit d'un formidable moyen de récolter les 300.000 € qui manquent pour renflouer le trou budgétaire de l'année écoulée.

Cette réforme s'ajoute à l'ensemble des mesures prises actuellement par la Mairie contre la voiture à Paris, notamment la fermeture des voies sur berges, la zone à circulation restreinte et les restrictions des voies de circulation, via une méthode assez contestable. Faisant partie de ces Parisiens de plus en plus exaspérés qui refusent de voir leur ville devenir une ville-musée, je m'abstiendrai sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est très favorable à cette délibération, y compris au recours à un partenariat public/privé pour permettre de lutter contre la fraude, d'augmenter fortement les revenus de la Ville, de permettre aux automobilistes de se garer plus rapidement donc de lutter contre la pollution, et de libérer des agents pour d'autres tâches dont la lutte contre les incivilités et il y a urgence en la matière. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ce propos clair et synthétique. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je vais donc passer la parole à M. Pierre JAPHET pour répondre. »

M. JAPHET : « Je suis étonné d'entendre certains propos. Cela me conforte dans le fait que les statistiques sont vraies. Le non-paiement du stationnement est tellement intégré dans les mœurs que vous considérez que faire payer le stationnement aux Parisiens est une sanction contre la voiture. C'est ce que sous-entendent vos propos. Il y a pourtant une solution très simple pour ne pas payer ce forfait : payer le stationnement, c'est-à-dire payer l'usage de l'espace public et respecter la loi. Ce n'est pas très compliqué. Et je suis particulièrement étonné que cette réflexion vienne de mes amis communistes.

Je voudrais clarifier un certain nombre de points :

- La durée du stationnement est effectivement prolongée jusqu'à 6 heures. J'ai expliqué qu'il s'agissait d'une obligation technique pour pouvoir fixer le montant du forfait post-stationnement que l'on souhaite. Mais il ne vous a pas échappé que le tarif est quand même très dissuasif : l'idée est d'encourager les automobilistes en stationnement rotatif à rester dans le créneau des 2 heures.
Je voudrais également rappeler qu'il y a des places dans les parkings souterrains qui sont largement sous-utilisés et qui permettent aux véhicules de faire du stationnement longue durée à des tarifs beaucoup plus attractifs.
- Je n'ai pas très bien compris ce que vous vouliez dire M. LEFORT sur les applications mobiles car il y en a beaucoup, notamment l'application mobile Polly qui aide les automobilistes à trouver une place de stationnement.
- Quelle est votre source lorsque vous avancez que 35 % des places sont payées ? Si vous avez des éléments, ils m'intéressent.
- Nous ne devons pas avoir la même définition de la ville-musée. A mon avis, une ville où l'on peut respirer, où les voitures peuvent circuler et se garer (comme l'a rappelé M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, il s'agit également d'un moyen pour lutter contre la pollution) n'est pas une ville-musée. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pour appuyer les propos de M. Pierre JAPHET, je voudrais également dire qu'il est très surprenant que des élus revendiquent de façon tout à fait assumée le fait de ne pas respecter les règlements. La lutte contre les incivilités commence aussi par le fait de payer son stationnement quand on se gare et de respecter les règles. Nous sommes dans une ville dense et il est nécessaire de faire en sorte que tout le monde respecte les règles du jeu, sans quoi le désordre règne. D'ailleurs ce sont les mêmes élus qui sont les premiers à dénoncer le fait que les gens se garent mal, et ils ont raison de le faire. Mais il faut être cohérent et on s'en donne les moyens avec cette délibération. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « M. Pierre JAPHET m'a posé trois questions et je ne voudrais pas le laisser sur sa faim. Tout d'abord, M. le Maire vous expliquez que nos positions contre cette délibération sont des positions qui sous-entendent que nous ne nous opposerions pas à la pénalisation de la fraude. Mais il s'agit d'un point de vue caricatural. Ce qui nous étonne dans cette délibération n'est pas le fait de ne pas payer son stationnement, mais le fait qu'un stationnement de 6 heures coûtera 50 € contre 24 € aujourd'hui. Je prends un exemple, la tarification pour se garer à Paris est progressive :

- la 1^{ère} heure coûte 4 €
- la 2^e heure coûte 4 €
- la 3^e heure, 8 €
- la 4^e heure, 10 €

- la 5^e heure, 12 €
- la 6^e heure, 12 €

Cela fait un total de 50 €. Nous ne sommes pas contre le fait de payer son stationnement mais contre le fait que cela devienne trop cher. La politique générale de la Mairie de Paris sur le stationnement ne nous convient pas. Dites-moi si je fais erreur et je corrigerai.

Lors de votre deuxième question sur les applications mobiles, M. JAPHET, vous disiez qu'il y avait déjà des applications permettant d'accéder aux parkings. Je parlais de l'accès aux parkings privés des bailleurs, des entreprises et des centres commerciaux, qui pourraient faire l'objet d'un recensement pour que ces données puissent être apportées à la communauté de ces start-up afin de gérer davantage d'applications mobiles en vue d'avoir accès à ces parkings privés. Pour l'instant s'il y a des applications, elles sont uniquement destinées au stationnement de surface.

Concernant la fraude et le chiffre de 35 %, c'est très simple. Il y a 140 000 places de stationnement (vous avez dit 150.000) et il y a :

- 32 000 places qui ne génèrent pas de paiements (10 000 places sont neutralisées par le Plan Vigipirate, 2000 pour des travaux, 10 000 par des personnes en situation de handicap et 10 000 sont libres à l'instant T).
- 59 000 cartes de stationnement résidentiel actives en 2015, qui font l'objet de la tarification résidentielle et qui sont donc payées.

Si on fait l'opération, $140000 - 32000 - 59000 = 49000$, il resterait donc 35 % de places pour lesquelles il n'y aurait pas d'acquiescement du tarif horaire. »

M. le Maire : « Je vous invite à vous voir en marge du Conseil à l'issue de cette séance afin de confronter vos chiffres. Il y a une faille dans votre opération : vous considérez que toutes les places de stationnement résidentiel sont occupées en permanence et ce n'est pas le cas. Par ailleurs, il existe déjà de nombreux sites de start-up ou de prestataires qui proposent des applications.

Vous défendez la possibilité de rester en stationnement pendant 6 heures, ce que ne permet pas la réglementation actuelle car le stationnement rotatif est limité à 2 heures aujourd'hui. Au-delà de 2 heures de stationnement, vous payez une amende de 17 € si un agent verbalisateur est passé. Il est alors effectivement plus rentable de ne pas payer son stationnement plutôt que de payer l'amende. Beaucoup de nos concitoyens font ce calcul et cela débouche sur une situation inacceptable avec des conducteurs qui ne payent pas leur stationnement à Paris. Mais si vous avez moins de chance, la fourrière emmène votre voiture et cela coûte plus de 50 €.

En clair, vous n'avez pas actuellement le droit de garer votre voiture en stationnement rotatif plus de 2 heures. Aujourd'hui nous élargissons le service en permettant aux Parisiens de rester garés durant 6 heures en payant le tarif présenté dans cette délibération. Il s'agit donc à la fois d'une offre élargie pour les personnes restant stationnées et d'une mesure dissuasive pour les personnes préférant ne pas payer leur stationnement. En faisant payer leur place de stationnement, nous incitons les personnes à avoir un comportement citoyen. M. Pierre JAPHET l'a dit dès le début de son intervention.

Nous allons clore le débat car je pense que le Conseil est informé. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les groupes Communiste – Front de Gauche et Non-inscrit. Qui vote contre ? Les élus de la Droite. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES

2017 DDCT 3 Subventions (100.000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes (14^e, 18^e, 19^e et territoire du Grand Belleville)

M. le Maire : « Mme Isabelle CHARPENTIER nous présente le projet de délibération. »

Mme CHARPENTIER : « Merci M. le Maire. Nous accordons cette subvention chaque année aux accorderies. L'accorderie du Grand Belleville se développe de plus en plus. Cet échange de services entre particuliers est une grande idée qui rencontre du succès et qui permet de créer du lien social grâce à l'organisation régulière de rencontres entre « accordeurs ». Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation très claire. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND a demandé la parole. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Bonsoir. La présentation qui est faite de l'accorderie est très intéressante. Nous tenons à saluer et à encourager ce type d'initiative. Chaque accordeur met à disposition des autres ses compétences et son savoir-faire dans des domaines aussi variés que la cuisine, le bricolage, l'informatique ou la restauration de meubles, créant ainsi un réseau d'entraide et de solidarité entre habitants.

Cependant, nous ne comprenons pas très bien la nécessité d'accorder une subvention de 25.000 € à un concept qui s'articule autour de l'échange gratuit de compétences et de services au sein d'une communauté d'accordeurs et pour lesquels cet échange se repose essentiellement sur le temps mis à disposition et non sur l'argent.

Nous souhaitons donc avoir des précisions quant à ce montant de 25.000 €. De plus, le réseau d'accorderies est déjà soutenu par la Fondation Macif, le Secours Catholique, la Caisse des Dépôts et plusieurs fondations privées.

Enfin, nous considérons que ce n'est pas à l'Etat de subventionner l'entraide entre voisins et habitants d'un même quartier, et que ce concept existe grâce à la générosité de personnes qui souhaitent donner un peu de leur temps. Cela est tout à fait honorable mais les contribuables n'ont pas vocation à financer ce type de projet, aussi louable soit-il. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme CHARPENTIER, cette position politique bien exposée n'appelle peut-être pas de réponse ? »

Mme CHARPENTIER : « Les accorderies ont besoin de moyens pour fonctionner : louer des locaux pour organiser des réunions ou d'employer des salariés qui font la médiation entre accordeurs. En effet les rapports sociaux ne sont pas si simples et les médiateurs permettent de faire le lien. De plus, la Fondation Macif ne subventionne plus les accorderies.

Il s'agit d'un concept d'avenir qui touche des quartiers où le lien social est nécessaire. Ces quartiers sont très denses, avec une population variée, de grande pauvreté mais pouvant faire

preuve d'une très grande richesse. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a choisi de subventionner les accorderies. »

M. le Maire : « Merci. J'ajoute un élément : le foncier est très cher à Paris. Le modèle économique des accorderies peut sûrement fonctionner sans subvention dans d'autres villes, mais à Paris il est difficile d'assumer le coût du foncier. Depuis 15 ans, la Ville de Paris a souhaité distinguer l'aide à une association pour trouver un local de l'aide pour assumer le prix de ce local. En effet, les locaux gratuits n'existent pas. Nous préférons verser des subventions qui permettent d'aider l'association à réaliser son projet, par exemple en payant un local, plutôt que de le donner gratuitement. Si l'association perd de sa substance, le local peut être moins utilisé. Cela permet d'avoir une meilleure gestion de ces locaux malheureusement trop rares.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe de la Droite. Qui vote pour ? Les groupes de la majorité et non-inscrit. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2017 DEVE 22 Autorisation de création et de financement sur le Budget Participatif 2015 (769.000 euros) de 10 jardins partagés (11^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e) et d'un jardin pédagogique (17^e)

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL va présenter la délibération. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération a pour objet l'autorisation de création et de financement de dix jardins partagés et d'un jardin pédagogique sur le Budget Participatif 2015 pour un montant de 769.000 €.

Les jardins partagés ont été plébiscités par les Parisiens et les Parisiennes : dans le cadre du projet parisien 2015 du Budget Participatif, la proposition « Cultiver en ville » a recueilli plus de 11 000 votants.

Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'ouverture au public, d'animation et de gestion écologique. Le 11^e arrondissement est particulièrement concerné par cette délibération avec la création d'un jardin partagé d'une surface maximum de 350 m² (et non d'une surface minimum de 350 m² comme l'indique l'exposé des motifs transmis aux élus) dans le square de la Roquette.

Le centre social Solidarité Roquette, avec qui je travaille depuis plusieurs mois, aura la responsabilité de l'animation de ce jardin. Le centre social accompagne depuis plusieurs années des familles en difficulté et c'est particulièrement avec elles que le processus participatif de création du jardin partagé se construit peu à peu. Toutefois je vous rappelle que ce jardin partagé sera ouvert à l'ensemble des familles de ce quartier qui ont envie de participer au processus de création et d'adhérer.

Il est vrai que dans ce projet de délibération nous n'avons pas accès au schéma du square de la Roquette afin de mieux localiser le futur jardin. Il se trouvera en face du potager entretenu par les jardiniers de la Ville, de l'autre côté des jeux pour enfants. La parcelle est de 350 m², à l'angle du jardin côté rue Servan, qui longe la grille de l'école maternelle Servan.

En raison de l'attente des résultats de l'analyse des sols, je ne peux pas vous indiquer aujourd'hui si nous pourrions faire de la pleine terre ou si nous serons obligés de travailler hors sol. Le montant estimé pour la création de ce jardin est de 30.000 €.

Outre les problèmes du sol, un certain nombre de travaux d'aménagement, en particulier d'accessibilité et de cheminement, sont nécessaires puisque cette parcelle est particulièrement en pente. Ces travaux seront réalisés par les agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) pendant cet hiver. J'espère que nous pourrions investir cette parcelle au printemps prochain. C'est donc avec enthousiasme que je vous incite à voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Merci Mme MOREL. Nous ne pouvons que saluer la création de jardins partagés dans le 11^e arrondissement d'autant plus s'ils sont à la fois partagés et écologiques. Nous nous posions la question sur le détail de cette somme de 30.000 € qui nous paraissait élevée. Après votre intervention, je comprends qu'il y a une forme de provision pour risque géologique, en plus des travaux de terrassement. Il ne s'agit donc pas d'une somme de fonctionnement mais plutôt d'une somme d'investissement initial qui est nécessaire pour des travaux de plus grande ampleur. C'était la réponse que nous attendions. Nous allons donc voter cette subvention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2017 DFPE 14 Subvention (299.800 euros) et convention avec l'association A l'Adresse du Jeu (Montreuil-93) pour l'animation de la Place de la République par des activités diverses dédiées aux familles

M. le Maire : « Mme Dominique KIELEMOËS étant souffrante ce soir, Mme Nawel OUMER va présenter ce projet de délibération. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. La ludothèque R' de Jeux sur la place de la République accueille tous les Parisiens, en particulier les familles des 3^e, 10^e et 11^e arrondissements, qui souhaitent profiter des activités. Elle a pour particularité d'offrir des activités de ludothèque à ciel ouvert. Son succès a conduit la municipalité à vouloir augmenter l'amplitude horaires, le nombre de jours et les périodes d'ouverture, et diversifier les activités proposées. Un appel à projet a donc été lancé à l'automne 2016, à l'issue duquel l'association A l'Adresse du Jeu a été choisie pour permettre la diversification de ses activités.

Afin de pouvoir mettre en place ces nouveaux horaires et jours d'ouverture à compter du 1^{er} avril 2017, nous soumettons au Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris une subvention et la convention qui permettra cette diversification et l'offre de nouvelles activités. Il est proposé que l'R' de Jeux soit ouvert :

- toute l'année (et non seulement le printemps)
- du mercredi au dimanche pendant les vacances scolaires (au lieu des mercredi, samedi et dimanche)
- jusqu'à 20h pendant la période estivale.

Les activités liées à la ludothèque seront conservées. D'autres partenaires et associations comme Les Petits Débrouillards ou l'UCPA proposeront également des ateliers scientifiques thématiques et des parcours sportifs et de découverte. L'idée est de se concentrer sur une offre et un accueil beaucoup plus importants et plus diversifiés dans le contenu qui permettra de faire de l'intergénérationnel comme on fait de l'inter-arrondissement. Nous souhaitons rester sur cette idée d'ouverture pour l'ensemble des Parisiens qui fréquentent l'R de Jeux et sur cette idée de diversité dans l'offre proposée. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Comment ne pas être sensible à un projet qui se propose de favoriser le partage d'activités ludiques entre les enfants et la famille, et de créer des liens parent-enfant intergénérationnels ? Animer pour les enfants et les familles un espace qui leur a été trop souvent confisqué par des manifestations, autorisées ou non, et par un mauvais partage de l'espace entre les utilisateurs, est aussi une décision à saluer.

Cependant la délibération qui nous est proposée appelle de notre part deux types de remarques, d'abord sur le coût de l'opération : 300.000 € est un budget important. Avec un tel budget nous pourrions financer 10 jardins partagés comme celui qui vient d'être proposé en délibération. N'avons-nous pas d'autres priorités dans cette période aussi difficile où de surcroît la charge fiscale et sociale reposant sur les Français a atteint un niveau sans précédent ? Chaque euro de dépense publique a maintenant toute sa valeur et son engagement doit aussi être parfaitement analysé.

À y regarder de plus près, et nous saluons la qualité de l'information financière fournie (ce que nous réclamons régulièrement), nous relevons quelques ratios qui méritent réflexion. Ainsi le budget permettra l'animation de 160 demi-journées, soit un coût de 1.873 € par demi-journée. Il faut ajouter à cela qu'il s'agit de demi-journées programmées. Or, s'agissant d'activités de plein air, on peut craindre que le taux de fréquentation soit très faible les jours de mauvaises conditions météorologiques.

Le budget de 300.000 € est exclusivement un budget de fonctionnement. Aucun investissement durable n'est intégré. Ceci signifie que si l'on veut pérenniser une telle action, il faudra renouveler la mise tous les ans.

Considérons maintenant les postes significatifs : les charges de personnel représentent 65 % de l'ensemble, ce qui n'est pas choquant dans l'absolu. Par contre, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que les charges de personnel s'élèvent à 202.344 € pour 5,27 personnes en ETP (équivalent en temps plein), soit une moyenne de 38.395 € par personne pour organiser 160 demi-journées de jeux en plein air.

Face à cela, les ressources de l'association provenant de l'agence de service organisme de financement des emplois aidés ne sont que de 4.734 € soit 2 % de l'ensemble budgétaire, et le chiffre du bénévolat ne dépasse pas 3,4 %. Cette association ne recourt donc que marginalement au bénévolat et au système d'aide à l'emploi pour mettre en œuvre un projet soi-disant gratuit pour les utilisateurs parisiens ou touristes (sans précision) mais payé par les Parisiens imposés. Nous relevons également que la subvention proposée couvre 100 % du coût prévisionnel de l'action. A ce niveau de financement, peut-on encore parler de subventionnement ?

Enfin, nous aurions souhaité plus d'information sur les points suivants. S'agissant d'un appel à projet, il serait utile pour éclairer la décision de savoir :

- combien d'associations ou entreprises ont candidaté ?
- quels sont les critères qui ont permis de sélectionner les offres ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Nawel OUMER va apporter les premiers éléments de réponse. »

Mme OUMER : « Oui, j'apporte le début du commencement des premiers éléments pour ce soir. Je m'étais inquiété auprès de vous, pour pouvoir vous donner quelques éléments. Mais vous m'avez indiqué qu'il fallait juste aborder la valorisation et rien de précis. C'est finalement beaucoup plus précis que prévu.

Venant d'une profession spécialisée dans le droit et non dans les chiffres, je ne vais pas m'aventurer dans des imprécisions et vous induire en erreur. Mais ce que je peux vous dire, c'est que nous avons effectivement fait le choix d'offrir de l'espace et des activités pour faire vivre les familles et les enfants dans l'espace public. Il s'agit d'un choix très prononcé de la Maire de Paris pour cette mandature. Le travail que nous allons faire sur les places de la Bastille et de la Nation en est également la preuve.

Vous avez vos propres choix, nous l'avons vu lors du débat budgétaire en décembre dernier. Nous sommes en désaccord avec vous car nous considérons que tout le monde doit avoir sa place. Le lien intergénérationnel, la rencontre des Parisiens, l'éveil des enfants, l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité sont des échanges que nous souhaitons offrir à l'ensemble des Parisiens et ces échanges sont primordiaux dans la politique que nous menons.

Trois associations ont répondu à l'appel à projet. L'association A l'Adresse du Jeu a été retenue car elle répondait à toutes les spécificités de cet appel à projet, notamment liées à l'amplitude d'accueil (en jours et en horaires) et à la nature des activités sollicitées. Je pourrai vous apporter davantage de précisions ultérieurement. »

M. le Maire : « Merci. Suite à votre travail de décorticage chiffré, je souhaite vous apporter un autre chiffre : 300.000 € pour 80 000 enfants, cela fait 3,75 €/enfant. Ce montant ne me semble pas exorbitant pour que des enfants viennent jouer une ou deux heures en bénéficiant de l'encadrement d'animateurs, mais on peut toujours interpréter les chiffres de différentes façons. Et je tiens à souligner que les impôts n'augmenteront pas.

Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND et M. Eric GARANDEAU. Qui s'abstient ? Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT et M. Christian SAINT-ETIENNE. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

URBANISME

2017 DU 14 Dénomination " allée Maya Surduts " (11^e et 20^e)

M. le Maire : « Nous en venons à une série de délibérations relatives à des dénominations d'espaces publics, présentées par Mme Martine DEBIEUVRE. Ces dénominations avaient fait l'objet de vœux du Conseil d'arrondissement. Le Conseil de Paris va délibérer afin d'acter la mise en œuvre de ces vœux. »

Mme DEBIEUVRE : « Je rappelle également que ces quatre vœux avaient été votés à l'unanimité. Nous avons déjà eu l'occasion de débattre et de rendre hommage à ces personnalités. Je suis donc un peu surprise de voir que des élus se soient inscrits pour prendre la parole.

Maya Surduts fût une figure emblématique du féminisme français. Elle a beaucoup milité dans le 11^e arrondissement notamment, au sein du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC). Elle a également œuvré pour qu'une législation reconnaisse les violences faites aux femmes et ne remette pas en cause le droit à l'avortement.

L'« allée Maya Surduts » sera située sur le terre-plein central du boulevard de Charonne, dans le tronçon entre la rue Alexandre Dumas et le début de la rue Robert et Sonia Delaunay. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Nous nous interrogeons sur votre choix et nous ne comprenons pas pourquoi vous souhaitez donner le nom de Maya Surduts au terre-plein central du boulevard de Charonne.

Nous reconnaissons qu'elle a connu la douleur de l'exil et qu'elle a échappé plusieurs fois à l'horreur de la déportation. Nous reconnaissons également qu'elle s'est battue pour des causes nobles pour lesquelles nous ne devons pas relâcher notre vigilance, telles que la liberté de l'avortement et de la contraception, ou la lutte contre les violences faites aux femmes.

Seulement, nous ne voyons pas le lien qu'elle a pu avoir avec le 11^e arrondissement, et son décès n'est pas lié à l'une des causes pour lesquelles elle s'est engagée. De plus, elle est décédée en avril 2016 dans le 14^e arrondissement, donc neuf mois auparavant. Nous ne comprenons pas cette précipitation et votre souhait de déroger à la règle fixant un délai de cinq ans minimum pour que le nom d'une personnalité soit attribué à une voie publique. Il faut être vigilant quant aux réactions que l'on peut avoir sous le coup de l'émotion. Si vous souhaitez contourner cette règle, n'y a-t-il pas des personnes qui ont récemment marqué l'arrondissement par leur courage et l'ont payé bien cher ?

Pouvez-vous donc nous éclairer en nous donnant la raison exacte qui a motivé le choix de cette délibération, et surtout la raison de cette précipitation qui vous pousse aujourd'hui à nous demander une telle dérogation ? En l'absence de raison fondée, et ce malgré tout le respect et la

reconnaissance que nous portons à Maya Surduts et à ses engagements, nous nous verrons contraints à voter contre cette délibération. »

M. le Maire : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Hélène BIDARD et M. Stéphane MARTINET. »

Mme BIDARD : « J'ai eu la chance de connaître Maya Surduts lors de ses dernières années de militantisme. C'est une grande dame féministe qui nous a quittés. Le lien avec le 11^e arrondissement ? Elle était responsable du Collectif National des Droits des Femmes (CNDFF) situé au 21 ter rue Voltaire dans le 11^e. Toutes les associations nationales féministes et les syndicats se regroupent dans ce collectif créé après les grandes grèves de 1995 où les cheminots avaient rejoint les féministes sur la question du droit à l'avortement. Toute l'activité du collectif avait lieu en-dehors des manifestations et toute l'activité de réflexion était menée dans le 11^e arrondissement. Il aurait été compliqué de modifier le nom de la rue Voltaire. Nous sommes donc très heureux de cette dénomination dans le 11^e arrondissement. »

M. MARTINET : « Maya Surduts était un esprit pur. C'était une femme qui ne connaissait qu'une seule chose : l'action au service de ses propres convictions et de celles que les personnes rassemblées autour d'elle portaient.

Je ne suis pas une femme, mais j'ai été militant au sein d'associations LGBT et nos luttes se sont rejointes à un moment donné. Alors que nous étions bien jeunes, en tant que personne et en tant que mouvement, il était extrêmement sympathique et chaleureux de trouver des idées et des méthodes auprès de cette personne et de ses ami(e)s militant(e)s, avec une réassurance qui fait comprendre que le chemin peut être long mais qu'un jour les objectifs seront atteints. J'ai travaillé pendant 4-5 ans avec Maya Surduts alors que je présidais une association LGBT. La vie a fait qu'on ne se voyait plus car on ne travaillait plus ensemble. Mais dès lors que vous croisez Maya Surduts lors une manifestation publique, vous ne pouvez vous empêcher de la prendre dans vos bras car elle dégageait quelque chose de profondément humain.

Donner le nom de personnes décédées à des places ou des voies dans la ville est assez souvent bien justifié. C'est avec grande émotion que nous honorons ainsi l'esprit de Maya Surduts et son action. Nous ne parlons pas ce soir du sentiment que nous avons pour elle, mais de tout ce que cette femme a réussi à faire pour les autres femmes et ainsi, pour toute l'humanité. »

M. le Maire : « Merci. Mme Isabelle CHARPENTIER souhaite prendre la parole. »

Mme CHARPENTIER : « Je travaillais également avec cette personne extraordinaire. Je pense qu'on ne peut faire la fine bouche lorsque le nom d'une femme est donné à une place car c'est trop peu courant à Paris. Cela fait partie des choses qu'il faut privilégier et c'est la raison pour laquelle je voterai pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous sommes nombreux à avoir cette grande figure militante de notre arrondissement. Nous la voyions souvent car elle était très engagée dans ses combats. Son lien avec le 11^e est évident pour toute personne ayant milité dans l'arrondissement. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Quelle est la motivation de la dérogation du délai légal de 5 ans ? »

Mme DEBIEUVRE : « On peut déroger à la règle lorsqu'on sait que l'on ne reviendra pas sur la dénomination honorant des personnalités importantes. Par exemple, nous savons que certains

hommes politiques auront une rue à leur nom peu de temps après leur décès. Mais je ne peux vous préciser à quel niveau est situé le degré d'importance. C'est à la discrétion de l'élu chargé de la mémoire. J'ai interrogé Mme Catherine Vieu-Charier, adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la mémoire et au monde combattant, lors d'une réunion où l'on a appris qu'une « place Georges Moustaki » se situerait dans le 5^e arrondissement. Georges Moustaki habitait dans le 4^e arrondissement. Les dénominations peuvent donc se faire sans se situer à l'endroit où les personnes ont vécu ou sont nées ou décédées. Elles peuvent même ne pas avoir vécu en France, ce qui est le cas de Marek Edelman.

A l'avenir, il faudra mener une réflexion avant de formuler des vœux relatifs à une dénomination de place ou de rue car nous allons bientôt nous retrouver à court de lieux une fois que l'on aura renommé tous les tronçons des boulevards des Fermiers généraux, les placettes et les carrefours. En son temps, Marie-France Pisier a même eu une allée à son nom près de l'avenue Foch. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons passer au vote de cette délibération. Qui vote contre ? Les élus de la Droite. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2017 DU 21 Dénomination " place Marek Edelman " (11^e)

Mme DEBIEUVRE : « Marek Edelman était une figure marquante du mouvement ouvrier juif. Il a résisté au nazisme et a été l'un des dirigeants historiques du soulèvement du Ghetto de Varsovie. Il a laissé sa famille fuir en France et a fait le sacrifice de rester en Pologne. Il a été un militant actif de Solidarnosc.

Il est proposé d'attribuer son nom à la place située à l'angle des rues de la Fontaine au Roi et du Moulin Joly. Le vœu avait été émis il y a un certain temps et il est même étonnant que cela ne se fasse pas plus tôt. »

M. le Maire : « Absolument. M. Patrick BLOCHE avait présenté ce vœu lors de la précédente mandature. Cela a pris du temps car, par souci de parité dans les dénominations, les vœux proposant des noms de femmes avancent plus vite que les vœux proposant des noms d'hommes. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « En parlant de parité, je voudrais faire remarquer que ceux qui donnent leur nom à des places sont quasiment tous communistes. Nous pourrions peut-être faire varier les plaisirs sur ce thème.

En l'occurrence, cet homme a deux bonnes raisons d'être soutenu : il remplit toutes les conditions, notamment le délai de 5 ans, et il a été un militant actif de Solidarnosc qui a libéré la Pologne du communisme. Nous allons donc voter cette délibération avec grand plaisir. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les provocations, cher collègue. »

M. BILIS : « Il ne s'agit pas de répondre à une provocation, je voudrais seulement apporter une précision historique : Marek Edelman était membre du Bund, le parti socialiste révolutionnaire en Pologne. »

M. le Maire : « Merci pour cette précision. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « J'ajoute aussi qu'il est membre de Solidarnosc et il s'est toujours battu pour une paix honorable au Proche-Orient et pour l'accès du peuple palestinien à la souveraineté. »

M. le Maire : « Et il est Commandeur de la Légion d'Honneur. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2017 DU 22 Dénomination " allée Stefa Skurnik " (11^e et 20^e)

Mme DEBIEUVRE : « Nous avons voté ce vœu récemment. Un débat avait eu lieu. Mme Liliane CAPELLE, qui la connaissait bien, avait rapporté sur ce vœu. Je le fais ce soir à sa place car elle est souffrante. »

Stefa Skurnik a été une militante de la section juive du Parti communiste. Désolée M. LEFORT, il s'agit encore d'une communiste, mais il est vrai que pendant la guerre ils étaient plutôt de ce côté-là... Moi aussi je peux provoquer et on ne peut pas m'accuser de prêcher pour ma propre paroisse.

Stefa Skurnik s'est engagée dans la Résistance intérieure. Elle est devenue présidente de l'Union des Sociétés juives de France et membre du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France). Elle a vécu dans le 11^e arrondissement. Elle est décédée dans le 20^e, sans doute à l'hôpital Tenon parce qu'il n'y a pas d'hôpital dans le 11^e.

L'« allée Stefa Skurnik » se situera sur le terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, entre la rue Montlouis et la rue de la Roquette, face au cimetière du Père Lachaise. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Effectivement, Stefa Skurnik a une plaque dans le 11^e arrondissement, rue des Immeubles Industriels, à l'endroit précis où nous avons proposé de créer une plaque pour l'ensemble des Résistants juifs et de ceux qui s'étaient battus pendant la Seconde guerre mondiale, habitants de cette rue. Cette plaque nous avait été refusée. Cela montre bien que les élus de la Droite ont parfois des velléités pour signaler les hauts faits d'armes de certains communistes durant la Seconde guerre mondiale...

Sur cette délibération, un seul point nous incite à ne pas la voter : le délai de 5 ans n'est pas respecté. Il y a des règles qu'il faut respecter et il y a des impératifs, notamment celui cité par Mme Martine DEBIEUVRE, qui est de prendre en compte la rareté de l'espace. Cette dame a déjà une plaque située rue des Immeubles Industriels. Nous pourrions attendre et durant ce délai nous pourrions peut-être faire émerger d'autres figures de l'histoire du 11^e arrondissement. Cela nous permettrait également de varier les personnalités qui émaillent le nom de nos rues. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous avons déjà eu un débat lorsque le vœu a été proposé. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Les élus de la Droite. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2017 DU 23 Dénomination " allée Zabel Essayan " (11^e et 20^e)

Mme DEBIEUVRE : « J'ai déjà eu l'occasion de parler de Zabel Essayan, ainsi que M. Jacques LEFORT. Finalement, je suis très contente de parler d'elle car je ne suis pas certaine que beaucoup de monde connaissait son existence ou avait lu son livre « Dans les ruines » avant que je ne propose le vœu.

Zabel Essayan a vécu en Turquie et elle s'est exilée à Paris. Elle a épousé le peintre Tigran Essayan. Elle a été journaliste et écrivain. Elle a fait de nombreux allers-retours entre la Turquie et la France. Elle a échappé au génocide des Arméniens. Après être revenue en France, elle est partie vivre en Arménie soviétique où elle a été arrêtée en 1937. Elle disparaît en 1943.

Une partie du terre-plein du boulevard de Ménilmontant portera le nom de Zabel Essayan. »

M. le Maire : « Précisément, la partie entre la rue du Chemin Vert et la rue Spinoza. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci Mme DEBIEUVRE de nous soumettre cette délibération que nous allons soutenir pleinement, non seulement du fait du parcours exceptionnel et de l'œuvre littéraire de Zabel Essayan, mais aussi parce que cette dame remplit toutes les conditions légales, comme le délai de 5 ans. Elle mérite aussi tout notre soutien. Nous allons donc apporter notre vote à cette délibération. Nous vous remercions. »

M. le Maire : « Je ne vois pas de demandes d'intervention. Tous les groupes politiques présents apportent-ils leur soutien ? Oui, nous allons donc passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTION

M. le Maire : « Nous avons examiné les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Nous allons procéder au vote global des délibérations sans inscription :

- **2017 DAJ 1** Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris Subvention (296.750 euros), et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites

- **2017 DASES 2** Fixation de la redevance d'occupation à 100 euros pour l'association CASP pour l'occupation temporaire de locaux au 70 rue du Chemin Vert (11^e) à usage d'Espace Solidarité Insertion (ESI).
(Une modification a été apportée au 3^e paragraphe de l'exposé des motifs : « *Le Centre d'Action Sociale protestant (CASP) exerce depuis sa création une action sociale diversifiée, orientée vers tous les publics, sans discrimination.* »)
- **2017 DDCT 5** Subvention (104.000 euros) à 7 associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits
- **2017 DLH 14** Conclusion d'un avenant n° 9 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé
- **2017 DLH 39** 82-84 boulevard Voltaire (11^e) : Désordres constatés - Signature du protocole transactionnel
- **2017 DLH 50** Espaces verts de Paris - Démolition de kiosques de toilettes publiques - Autorisations d'urbanisme

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201701 Vœu relatif au taux d'occupation des résidences gérées par le CASVP du 11^e

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL présente le premier vœu. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je vous présente ce vœu car je suis membre du Conseil d'administration du Centre d'Action Sociale du 11^e. J'ai été particulièrement intéressée par les chiffres d'occupation des 14 résidences des personnes âgées gérées par le CCAS et j'ai été particulièrement attirée par les chiffres annoncés en 2015 dans les résidences Robert Houdin et Morand, implantés dans le quartier Politique de la ville. Tous les logements de ces deux résidences n'étaient pas occupés en 2015 : 26 % des logements de la résidence Morand et 35 % de la résidence Robert Houdin étaient inoccupés.

Plusieurs raisons expliquent ces chiffres. La consommation d'électricité dans ces résidences est prise en charge par le résident et s'ajoute au prix du loyer. Ces deux résidences ont été construites au début des années 90. Même si elles bénéficient d'un entretien régulier (je salue le travail du Centre d'Action Sociale du 11^e), il est urgent d'y entreprendre des travaux, en particulier des travaux d'isolation pour réduire la consommation d'électricité.

C'est la raison pour laquelle le groupe Europe Ecologie-Les Verts, accompagné des groupes Communiste-Front de Gauche, Socialiste, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, émettent le vœu :

- Que le Centre d'Action Sociale continue de mettre en œuvre des mesures pour améliorer le taux d'occupation des résidences Morand et Robert Houdin et éviter que trop de logements restent inoccupés pendant plusieurs mois,
- Que ce patrimoine soit activement entretenu et rénové si besoin, et qu'une étude soit réalisée sur la possibilité de mettre en œuvre des travaux d'isolation afin de diminuer les frais d'électricité,
- Que soit étudiée la possibilité de proposer ces logements vacants à d'autres publics (étudiants, jeunes travailleurs), sans que soit remise en cause la priorité donnée aux personnes âgées.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je précise que le vœu vient d'être présenté sous sa version amendée. Je donne la parole à Mme Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Je voudrais apporter quelques précisions complémentaires au vœu de Mme Joëlle MOREL.

La Ville de Paris a travaillé sur cette question du coût de l'électricité sur les redevances des locataires. En 2016, les redevances ont été baissées de 10 % et puis de 5 % en 2017. Le taux d'occupation a légèrement augmenté. Mais il faut bien sûr travailler sur la rénovation et sur l'attractivité de ces établissements au sein du quartier Politique de la ville.

Il s'agit en effet de remplir ces espaces mais nous serons amenés à réfléchir au bon partage de ces lieux, entre seniors et jeunes. Avant de le proposer, nous mènerons une réflexion pour trouver une réponse adaptée pour les années à venir. Je vous félicite d'avoir proposé ce bon vœu, mais je souhaite que l'on s'encourage à travailler pour ne pas faire d'erreurs au niveau du public jeune et du public senior. Il faudra composer avec les sujets comme la civilité ou le bruit.

Je souhaiterais qu'on mette l'accent avant tout sur la population des seniors qui nécessitent d'être intégrés dans un logement convenable. Nous favoriserons le fait que ces logements soient remplis par les seniors qui en ont besoin car c'est la première vocation de ces logements. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Nicole SPINNEWEBER demande la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Le vœu présenté par Mme Joëlle MOREL met en évidence une situation qui doit effectivement être analysée dans sa globalité. Comment peut-on accepter, alors qu'on manque cruellement de capacités d'accueil pour les plus fragiles et les plus âgés, que des résidences gérées par le Centre Communal d'Action Sociale soient sous-occupées ? 26 % de logements vacants pour la rue Morand et 35 % pour la rue Robert Houdin. Des travaux d'isolation doivent effectivement être entrepris rapidement. On ne peut accepter durablement que 23 % des personnes âgées soient contraintes de refuser une place en résidence pour des raisons financières, parce que ces résidences sont de vraies passoires thermiques.

Nous voterons donc le vœu présenté par les élus écologistes et communistes. Cependant, l'amélioration des performances thermiques de ces locaux ne supprimera pas toutes les causes de refus de la part des personnes âgées. On sait que d'autres motifs contribuent au taux de sous-occupation de ces deux résidences : accès difficile, logement etsalle de bain exigü ou mal adapté, ou - encore plus difficile à corriger - la mauvaise réputation de l'environnement.

Ce débat sur l'ouverture de ces résidences, à titre provisoire, aux jeunes travailleurs parisiens ou aux étudiants que nous soutenons, démontre bien que les conditions d'accueil de ces deux résidences doivent être remises en cause si l'on veut que les personnes âgées apprécient à nouveau d'y être logées à des conditions financières compatibles avec leurs ressources financières très limitées. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Le groupe Communiste s'est associé au vœu proposé par Mme Joëlle MOREL et nos amis du groupe Ecologiste à cause de la situation difficile en termes d'hébergement et de logement pour les personnes âgées, isolées et aux ressources modiques à Paris, et spécifiquement dans le 11^e arrondissement, compte tenu de la situation des deux résidences en question. Elle mérite que l'on s'interroge sur la faiblesse du taux d'occupation de ces deux résidences.

A travers ce vœu, nous souhaitons qu'une investigation soit entreprise sur les raisons de cette situation et surtout qu'il permette d'œuvrer à augmenter le taux d'occupation qui devrait atteindre normalement les 90 %, voire davantage. »

M. le Maire : « Avant de passer au vote, je voudrais rappeler quelques éléments en complément de la réponse de Mme Rosalie LAMIN.

Certes des travaux sont nécessaires mais le CASVP n'est que locataire de ces résidences. Le Logement Francilien en est le propriétaire. Il s'agit d'un bailleur social avec lequel nous travaillons. Nous essayons faire bouger les lignes : la question de l'entretien du patrimoine par le bailleur, notamment dans ce quartier, laisse quand même à désirer. Il n'y a pas de surprise dans le fait que le propriétaire ne fournisse pas les moyens nécessaires à l'entretien des immeubles, y compris de ces résidences du CASVP. Ce vœu va nous aider à appuyer cette demande faite au Logement Francilien.

Pour rassurer les élus qui ont cité les chiffres de vacance dans ces résidences, je tiens à affirmer que nous ne laissons pas de logements vides compte tenu de la situation actuelle à Paris :

- Sur 85 studios de la résidence Morand-Desargues, 25 n'ont pas été attribués à des personnes âgées. En revanche, sur ces 25 studios, 18 sont mis à disposition du CASVP pour des mises à l'abri ponctuelles. Ainsi ces studios ne sont pas laissés vides.
- La politique de baisse de tarif de 10 % et de 5 % de la redevance a produit ses fruits : sur les 39 studios de la résidence Robert Houdin, seuls 3 studios sont inoccupés. Ce niveau correspond à la rotation normale d'un parc locatif.

Il ne faut pas tenir compte de tous ces chiffres alarmants d'inoccupation de logements qui ne correspondent pas à la réalité de ces appartements.

Nous allons passer au vote du vœu ainsi amendé :

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les rapports de gestion 2014 et 2015 du Centre d'Action Sociale du 11^e, rapports qui indiquent notamment les capacités d'accueil et les taux d'occupation par résidence pour personnes âgées ;

Considérant que parmi les 14 résidences du 11^e arrondissement, celles de la rue Robert Houdin et celle de la rue Morand, situées dans le quartier politique de la Ville, présentent un taux d'occupation

anormalement bas comparativement aux autres résidences de l'arrondissement, soit 74% pour la rue Morand et 65% pour la rue Robert Houdin ;

Considérant que dans ces résidences, l'électricité est à la charge du résident et s'ajoute au prix de la redevance, ce qui est l'une des raisons principales du refus des personnes âgées d'aménager dans ces résidences (raison invoquée pour 23% des personnes refusant un logement dans ces résidences), devant la petitesse des logements (18%), l'environnement du quartier (11%) et l'agencement du logement (11%) ;

Considérant la nécessité que ces deux résidences, qui datent de 1993 pour Robert Houdin et 1995 pour Morand, bénéficient d'un entretien régulier voir d'une rénovation plus poussée afin de maintenir la qualité du bâti, de le mettre aux normes en vigueur, notamment en ce qui concerne les normes thermiques, et de maintenir ces résidences attractives ;

Considérant que le CASVP a déjà amorcé des mesures afin de remédier à cette situation de sous-occupation, en décidant notamment la diminution de 10% de la redevance en 2016, et 5% en 2017, ce qui a déjà produit des effets positifs sur l'occupation de la résidence de la rue Robert Houdin ;

Considérant qu'il convient d'aller plus loin afin d'améliorer le taux d'occupation de la résidence de la rue Morand, et que la CASVP a entamé une réflexion, dans le respect de sa convention de conventionnement à l'APL, qui a pour objectif de permettre l'accueil, soit de personnels de l'Établissement Public en début de carrière, soit d'étudiants ;

Considérant par ailleurs le manque de logements à Paris pour les plus démunis et les publics précaires, quelque soit leur âge, et la volonté de l'équipe municipale du 11^e d'offrir plus de logements sociaux ;

Sur rapport de Mme Joëlle MOREL,

Sur proposition de Mme Joëlle MOREL et des élu-e-s des groupes Europe Ecologie-Les Verts, Communistes-Front de Gauche, Socialiste, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU

- Que le CASVP continue de mettre en œuvre des mesures pour améliorer le taux d'occupation des résidences Morand et Robert Houdin et éviter que trop de logements restent inoccupés pendant plusieurs mois ;

- Que ce patrimoine soit activement entretenu et rénové si besoin, et qu'une étude soit réalisée sur la possibilité de mettre en œuvre des travaux d'isolation afin de diminuer les frais d'électricité,

- Que soit étudiée la possibilité de proposer ces logements vacants à d'autres publics (étudiants, jeunes travailleurs...), sans que soit remise en cause la priorité donnée aux personnes âgées.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201702 Vœu relatif aux parcelles 16 rue de Belfort et 65/67 rue Léon Frot

M. le Maire : « Le vœu est présenté par M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Le 65/67 rue Léon Frot est une parcelle de l'arrondissement, bien plus grande qu'elle ne paraît car elle occupe en réalité une part très importante de l'intérieur de l'îlot. Jusqu'à présent cette importante parcelle était occupée par la BNP qui y possédait des locaux professionnels, notamment l'imprimerie des chéquiers. La BNP est en train de déménager ses locaux. La question du devenir de ces locaux se pose alors. Au vu de la taille de la parcelle, il est évident que nous ne pouvons pas, en tant que municipalité, ne pas émettre un avis sur l'avenir de ce terrain.

J'avais signalé lors des réunions de modification du PLU qu'il aurait été souhaitable de mettre une réserve de logement social ou d'équipement public compte tenu de l'importance du patrimoine foncier de la BNP dans d'autres arrondissements parisiens (notamment à la Porte d'Aubervilliers) et des grandes acquisitions faites à Pantin. Le risque évident, qui se révèle avéré désormais, était qu'ils abandonnent les locaux du 11^e arrondissement.

Nous ne pouvons laisser cette entreprise, qui n'a pas pour premier objectif la philanthropie, faire ce qu'elle veut de cette parcelle. Nous avons un avis à donner. Nous avons beaucoup de besoins en termes de foncier pour produire du logement social et des équipements publics, et aussi pour permettre une activité artisanale, industrielle, voire d'agriculture urbaine. Il est donc important que nous nous prononcions pour que la Ville puisse faire tous les efforts possibles afin de permettre une maîtrise publique de ce terrain. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. L'exécutif ne voit que des aspects positifs à ce vœu qui a également été amendé pour apporter des précisions sur les usages que nous souhaiterions voir sur cette parcelle (artisanat, industries ou activités productrices de biens, agriculture urbaine, services publics). Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite intervenir. »

Mme SPINNEWEBER : « Le vœu du groupe Communiste consistant à proposer une étude de l'opportunité que constitue la libération d'un ensemble immobilier de bureaux rue de Belfort pour envisager la création de logements sociaux ou d'équipements publics est pertinent. En effet il s'agit d'étudier une possibilité de transformer des mètres carrés de bureaux en mètres carrés d'habitations sans peser sur le parc habitat très tendu à Paris.

Si nous sommes opposés aux préemptions dans le diffus, pour les raisons que nous avons déjà exposées, nous sommes favorables aux recherches de solutions pour créer des logements sociaux lorsque des opportunités se présentent. Nous resterons bien évidemment attentifs aux conclusions de l'étude de faisabilité d'une reprise publique de cet ensemble immobilier et notamment sur les conditions financières de cette opération. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Du temps s'écoulera avant que le projet ne puisse se concrétiser. Au nom du groupe écologiste, je voudrais souligner le fait qu'on a peu d'opportunité d'avoir des projets d'agriculture urbaine dans l'arrondissement et la taille de la parcelle permettrait d'envisager ce type de projet. On sait que l'agriculture urbaine est un incontournable de la transition écologique et sociale de notre arrondissement, de notre ville et de notre pays. J'espère que nous ne raterons pas cette opportunité. »

M. le Maire : « Merci. Lors d'une cérémonie de vœux, j'ai raconté mon étonnante visite de la toiture des Galeries Lafayette. Cette toiture de moins de 1000 m² est dédiée à l'agriculture urbaine : 400 kg de framboises et plusieurs tonnes de tomates ont ainsi été récoltés l'an dernier. De délicieuses confitures en sont produites et vendues au rez-de-chaussée du magasin. Je vous le

dis pour illustrer le fait que l'agriculture urbaine n'est pas qu'une obsession d'élus écologistes. Il s'agit d'un projet de société, d'un projet de ville qui est bon pour la planète. Nous allons passer au vote du vœu ainsi amendé :

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la BNP serait en train de fermer les locaux qu'elle occupe dans ces parcelles qui sont de grandes tailles puisqu'elles occupent l'essentiel du cœur d'îlot ;

Considérant l'engagement sans cesse renouvelé de notre municipalité en faveur du logement social et la nécessité de construire de nouveaux équipements qui répondent aux usages soutenus par l'ensemble de l'exécutif parisien (artisanat, industries ou activités productrices de bien, agriculture urbaine, services publics) ;

Considérant le risque évident que des promoteurs très éloignés des besoins de la population et des engagements de la municipalité ne s'emparent de ces parcelles ;

Sur le rapport de Monsieur Adrien TIBERTI,

Sur proposition des élu-e-s des groupes Communistes-Front de Gauche, Socialiste, Europe Ecologie-Les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris étudie toutes les solutions envisageables afin de permettre une maîtrise publique du devenir des parcelles situées au 16 rue de Belfort et au 65/67 rue Léon Frot.

M. le Maire : « Je pense que ce projet de vœu va rassembler tout le monde. Il faut que cette opportunité foncière soit au service de l'intérêt général. Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu amendé est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11201701 Question orale relative à l'organisation et au calendrier de l'action Circul'livre du Conseil de quartier Belleville Saint-Maur : Comment fêter les 10 ans du Circul'livre ?

L'action Circul'livre a pour objectif de créer du lien social à travers la distribution gratuite de livres dans les quartiers. Les personnes empruntent un livre et s'engagent à le faire circuler soit en le rapportant, soit en le donnant.

Le Conseil de quartier Belleville Saint Maur a créé le premier Circul'livre dans le 11^e et s'est donc engagé dans l'organisation régulière de l'action Circul'livre depuis novembre 2007 sur la place Roger Linet, en face de la Maison des métallos, le deuxième samedi du mois, pendant 3 heures.

Cette rencontre était très appréciée par les riverains. C'était un rendez vous attendu et populaire. Pour les membres du conseil de quartier cette action était favorable pour être en relation directe avec les habitants, pour faire connaître les rendez vous des différentes commissions, pour communiquer sur les plénières, pour entendre les préoccupations des différentes personnes.

Depuis sa création, les livres et le matériel nécessaire ont été stockés dans différents lieux associatifs (Ca se visite, Régie de quartier, Maison des métallos) pour finir depuis décembre 2011 dans un local dans la cour de récréation de l'école de la Baleine. Ce local était idéal pour le stockage des livres à quelques mètres de la place Roger Linet. Indépendant du bâtiment de l'école et inoccupé, cet espace de quelques mètres carrés correspondait aux besoins

Depuis octobre 2015, le Circul'livre n'a pas pu être programmé, en raison des consignes du plan Vigipirate, suite aux attentats. Les membres de Circul'livres ne peuvent plus avoir accès aux livres le samedi matin, début d'après midi.

Le conseil de quartier Belleville, membre de l'association Circul'livre au niveau parisien, a aujourd'hui plus de 2500 livres, a acheté du matériel : planches, tréteaux, chariot pour le transport, barnum ; a aménagé le local avec des étagères et des systèmes de rangements. Tout ce matériel, et surtout toute la bonne volonté des conseillers de quartier dorment depuis plus d'un an dans ce local !!

Les membres de la commission culture qui animent ce Circul'livre restent très motivés pour reprogrammer cette action, - qui est indispensable dans un quartier politique de la ville ! - et souhaitent vivement pouvoir fêter les 10 ans de leur initiative pendant l'année 2017. Ils comptent sur l'équipe municipale pour leur donner, sous une forme à définir, la possibilité de reprendre leur activité et de fêter dignement leurs 10 ans. Le groupe écologiste demande qu'il soit répondu favorablement à ce souhait. Quelle est la position de notre majorité municipale ?

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL pour poser sa question. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous connaissons tous le conseil de quartier Belleville/Saint Maur et l'action Circul'livre. Ce conseil de quartier a été le premier à initier les actions en 2007. Chacune de ces actions sont une occasion de faire du lien social et de rencontrer les populations pour préparer les conseils de quartier. Ils constituent des moments très forts entre les membres des conseils de quartier et la population.

Malheureusement, les livres qui permettent cette activité sont stockés depuis quelques années dans l'école de l'impasse de la Baleine. En raison des attentats et du plan Vigipirate, les membres du conseil de quartier n'ont plus accès à leurs livres. Nous posons la question suivante : comment allons-nous les aider pour qu'ils puissent continuer leurs activités ? Nous pouvons sans doute les accueillir dans un autre local, ou installer un kiosque ou un container pour qu'ils puissent investir ce lieu avec d'autres associations ou collectifs. Nous pouvons peut-être faire pression pour qu'ils obtiennent un emplacement dans la Maison des métallos, ou favoriser les liens avec les associations implantées dans ce périmètre. J'espère que nous allons trouver une piste pour que ce conseil de quartier puisse fêter dignement et fièrement les 10 ans de Circul'livre. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nawel OUMER va répondre à votre question. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Merci pour votre question. L'action Circul'livre du Conseil de quartier Belleville Saint-Maur fait partie de l'identité de ce quartier et surtout du quartier Fontaine au Roi, quartier Politique de la Ville. Cette action est bien connue des habitants et de toutes les personnes qui s'impliquent pour que ce quartier vive et qui participent à la dynamique autour du livre (Fontaine O Livres, Lire en Délire).

Comme vous l'avez rappelé, le local qui avait permis d'accueillir le stockage des nombreux livres offerts à cette action de solidarité, d'échange et de culture, ne peut plus être disponible pour des raisons de sécurité. Néanmoins je peux vous assurer que le Maire d'arrondissement et tous les membres de l'exécutif, dont vous faites partie, continuent d'apporter leur soutien à cette action.

Toutes les pistes que vous avez évoquées ont fait l'objet d'un travail de la part de nos services ou initié par des membres de l'exécutif. Nous avons en effet envisagé une piste à travers des boîtes

de don de livres (gift boxes). Une réflexion est également en cours sur le travail à mener avec les bibliothèques de l'arrondissement ou sur les ateliers de lecture et d'écriture du « Bouquin qui bulle » par la Compagnie Par Has'Arts. Nous avons initié un rapprochement entre les animateurs du Circul'livre du conseil de quartier et la Compagnie Par Has'Arts pour voir s'il y avait une possibilité de travailler ensemble à des actions qui permettraient de promouvoir cet accès aux livres. Cette compagnie tient ses ateliers chaque mercredi et samedi après-midi au Pavillon à la Clé, rue de l'Orillon, au cœur du territoire de Circul'livre. Aujourd'hui cette association ne dispose pas d'un espace de stockage mais le travail est initié.

Nous avons également demandé aux services de la Ville d'étudier toutes les opportunités qui permettraient de répondre à cette problématique de stockage qui ralentit l'activité de Circul'livre. La cellule des conseils de quartier travaille à la recherche de solutions auprès des acteurs associatifs, institutionnels et culturels. Nous bénéficions sur ce territoire de la présence d'entités privées (commerçants) et d'entités publiques. Les bailleurs sociaux peuvent également être sollicités. Nous travaillons dans ce sens pour que l'on puisse trouver une solution pérenne au déploiement et au maintien de l'activité de Circul'livre.

Par ailleurs, je voudrais faire la proposition, en accord avec M. le Maire, que l'on puisse fêter les 10 ans de Circul'livre à l'occasion du Forum de la Démocratie Locale. Nous pourrions aussi l'envisager dans le cadre de Lire en Délire, qui se tient chaque année en automne dans le quartier Fontaine au Roi. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse tout à fait complète. »

Q11201702 Question orale relative à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024

Considérant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, rappelée dans la Constitution:

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Article 13

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15

La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Considérant que l'organisation en 2024 des Jeux Olympiques et paralympiques à Paris, si Paris était retenu, concerne chaque Parisien et chaque Parisienne,

Jacques Lefort et les élus du groupe d'Union de la droite et du centre, au nom des administrés du 11^e arrondissement, posent au Maire du 11^e la question :

Quelles sont les conditions actuellement prévues pour la réalisation de cette manifestation, notamment sur le plan financier ?

Car si l'article 14 aura encore et toujours du mal à se faire respecter, il faut permettre aux administrés parisiens autant que du 11^e arrondissement de se préparer pour faire face à l'effort financier qui ne manquera pas de leur être imposé par le biais d'augmentation des taxes locales diverses et multiples.

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT va poser la seconde question. »

M. LEFORT : « Le coût des jeux olympiques a toujours été un débat important. Il faut se rappeler que les jeux olympiques de Londres ont coûté 11 milliards d'euros et ceux de Sotchi 36 milliards d'euros. Pourtant l'heure n'est plus aux jeux dispendieux puisque, selon différentes estimations, le coût de l'organisation des Jeux Olympiques 2024 oscille entre 3 et 6 milliards d'euros (et 4,5 milliards d'euros selon le Mouvement sportif). En comptant la réévaluation en 2020 de l'aide du CIO à près de 2 milliard d'euros, il reste donc entre 1 et 4 milliards d'euros à trouver.

Nous savons que Paris compte déjà un certain nombre d'équipements de prestige (AccorHotels Arena, Roland Garros, stade Jean Bouin). Un nombre relativement faible d'infrastructures reste donc à construire. La dépense peut apparaître maîtrisée d'autant plus que le CIO a autorisé les candidatures jointes entre Paris, la Région Ile-de-France et la métropole du Grand Paris. Ce ne seront donc pas les jeux de Paris mais ceux du Grand Paris au sens large. Ce projet doit être un projet coopératif. Nous devons jouer collectivement, à l'image de l'esprit des jeux olympiques.

Toutefois, des habitants nous ont fait part de leur inquiétude, notamment liée au coût de ces jeux et aux retombées réelles pour la ville de Paris. Nous nous faisons donc écho de cette inquiétude et nous vous demandons quelles sont les conditions actuelles financières prévues pour ces jeux olympiques. En effet, à un moment où la pauvreté est de plus en plus visible, notamment à Paris, il serait dommage d'engager des dépenses mal comprises. »

M. le Maire : « Merci. Je vais essayer de vous répondre le plus précisément possible. Mais je m'étonne que la question soit posée en Conseil d'arrondissement étant donné que l'ensemble des groupes politiques ont été associés à la préparation des jeux olympiques et notamment à ces questions d'organisation de financement. Le plan de financement que je vais évoquer a été approuvé par votre groupe.

Le budget de l'organisation des Jeux Olympiques 2024 s'établit à 6,4 milliards d'euros. Il existe deux budgets distincts pour les JO :

- un budget de 3,4 milliards d'euros financé par les produits encaissés par le CIO (Comité International Olympique),
- un budget de 3 milliards d'euros qui inclut des financements publics venant de l'Etat et de l'ensemble des collectivités concernées (notamment la Ville de Paris, la région Ile-de-France, la Métropole, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, les établissements publics territoriaux Plaine-Commune et Paris Terre d'Envol) à hauteur de la moitié des coûts totaux (1,5 milliards d'euros). L'autre moitié est à la charge de financements privés.

La part publique se justifie car les investissements devront laisser un héritage pour les territoires : village olympique, piscine olympique (à proximité du stade de Saint Denis), rénovation du patrimoine existant, etc.

Sur 1,5 milliard d'euros de financement publics, la part assumée directement par la Ville de Paris a été définie à hauteur de 145 millions d'euros sur 7 ans, soit moins de 21 millions d'euros par an. Ce montant, comparativement au budget de la Ville (1,6 milliard d'euros d'investissement en 2016), est largement absorbable sans hausse des taxes.

Vous l'avez d'ailleurs dit dans votre propos, l'une des forces de la candidature de Paris repose sur le fait que la ville possède d'ores et déjà des équipements sportifs de grande ampleur. Contrairement à d'autres villes candidates, ce qu'il reste à construire est très minime (village olympique et piscine olympique). Cela permet donc de contenir les risques de dérapages.

Cette candidature nous permet de donner un véritable élan à un projet qui profitera aux Parisiens et aux Franciliens, et au dynamisme économique de notre métropole : le réseau transport du Grand Paris. Son plan était envisagé jusqu'en 2030 mais la perspective de la candidature des jeux olympiques conduit à prévoir la livraison des premiers tronçons avant 2024, permettant ainsi aux habitants des communes périphériques de bénéficier beaucoup plus rapidement de cette infrastructure nécessaire à la bonne organisation des transports. Il s'agit d'un des aspects positifs du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Nous allons passer à la séance des questions du public. »

A 22h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le Maire : « Quatre questions seront posées par le public. La première question posée par M. Claude Cellier concerne l'élargissement de la rue de Charonne. »

Question relative au réaménagement des trottoirs rue de Charonne

M. CELLIER : « Bonsoir M. le Maire. Merci de me donner la parole. Cet après-midi, j'ai déposé dans vos services un dossier complet concernant le réaménagement des trottoirs de la rue de Charonne, entre le passage Charles Dallery et la rue Basfroi. Le service chargé de la voirie connaît le sujet puisqu'une réunion a eu lieu en juin 2016. Ce fut la première réunion organisée depuis que nous avons sollicité M. Georges SARRE en juin 2004 sur cette question. Une proposition nous a été soumise par votre service de la voirie. Nous étions nombreux à exprimer des options d'aménagement. Il était prévu qu'une réunion à ce sujet soit organisée en septembre. On nous a également dit que les travaux commenceraient probablement à la fin de cette année.

J'ai consulté le collectif des 150 signataires de la pétition que vous trouverez dans votre dossier. Nous n'avons pas été invités à la réunion de septembre, nous ne savons pas si elle a même eu lieu. Toujours est-il, nous sommes un peu embêtés car nous ne souhaiterions pas que le projet qui nous a été présenté et au sujet duquel nous avons demandé des amendements soit exécuté sans que nous ayons notre mot à dire sur cet investissement.

Serait-il possible de programmer une nouvelle réunion dans les prochaines semaines, de manière à être suffisamment nombreux à cette réunion technique de travail ? Elle ne sera pas une réunion de contestation mais elle visera à faire en sorte que le plan Paris piéton, qui était à l'ordre du jour, ne se transforme pas en catastrophe si jamais vous vous avisez de faire passer les piétons dans cette zone. Je vous remercie M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci. Je vous rassure, il n'y a pas eu de réunion en septembre. Vous et l'ensemble des habitants du quartier seront bien entendu conviés, comme en juin 2016. Je donne la parole à M. Florent HUBERT pour répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Cette opération d'élargissement des trottoirs de la rue de Charonne est un projet qui a été initié bien avant le début de la mandature. On bute sur des obstacles sérieux qui empêchent cette opération d'être finalisée. Ce point noir est identifié par les services techniques, les élus, les habitants et les votants du Budget Participatif. Tout le monde est conscient que cette portion entre la rue Basfroi et le passage Charles Dallery est l'endroit le plus difficile pour circuler sur les trottoirs : les poussettes ne passent pas car les trottoirs mesurent moins d'un mètre, le passage est bloqué par la présence de poubelles...

Nous sommes parfaitement conscients de la difficulté soulevée par la circulation piétonne sur cette portion de la rue de Charonne. C'est la raison pour laquelle les habitants ont voté au Budget Participatif 2015 pour un projet qui concerne un premier tronçon allant du passage Charles Dallery à la rue Godefroy Cavaignac, puis un projet lors de l'édition de 2016 concernant un second tronçon allant de la rue Godefroy Cavaignac jusqu'au boulevard Voltaire. Nous avons donc l'ambition et le financement pour réaliser ces opérations d'élargissement du trottoir sur ces deux tronçons y compris en réaménageant l'intersection avec la rue Faïdherbe.

La difficulté est que si l'on maintient l'ensemble des contraintes aux chausse-pieds (et cela renvoie à ce que l'on disait sur le Plan piéton, c'est-à-dire permettre à des véhicules automobiles de continuer à circuler et permettre à des transports en commun, à des cyclistes et surtout à des piétons de passer), cela amène à consacrer 500.000 € pour élargir le trottoir de 50 cm, soit 50 % en plus d'espace piéton mais c'est très peu. C'est la raison pour laquelle cette opération n'a pas suscité d'enthousiasme chez les porteurs de projets lorsqu'elle a été présentée dans cette forme lors de la réunion publique. Nous continuons donc de travailler sur des alternatives qui sont très structurantes car elles impliquent éventuellement des mises en sens unique d'une partie de la rue de Charonne et/ou une réflexion sur les itinéraires de bus.

Ces alternatives sont complexes car elles nécessitent un travail sur le plan de circulation et un travail en lien avec la RATP, avec nos services techniques et le PC Lutèce qui gère toutes les contraintes de la circulation. A l'heure où je vous parle, l'expertise de toutes ces hypothèses n'est pas terminée, notamment parce qu'on envisage des hypothèses innovantes. La concertation reprendra évidemment lorsque l'expertise technique sera terminée, avec des réunions publiques et des ateliers de travail sur les trottoirs, le positionnement du mobilier urbain, etc. Vous avez raison, cela prend du temps mais je vous donne rendez-vous dès que l'expertise sera terminée. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. Je voudrais également vous rassurer en ajoutant qu'il s'agit d'un projet qui nous tient à cœur. En tant qu'élue du 11^e arrondissement, référent du conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas (même si le tronçon évoqué ne fait pas partie de ce quartier, mais cette rue est un axe important) et en tant qu'habitant du quartier et usager fréquent de la rue de Charonne, j'ai pu personnellement constater qu'il s'agit d'un des espaces publics les moins satisfaisants de notre arrondissement, en particulier cette portion entre Charles Dallery et Godefroy Cavaignac.

Comme l'a évoqué M. HUBERT, ce projet présente deux difficultés et il est important que l'on prenne le temps de bien poser les termes et les solutions de ce projet :

- 1) La ligne de bus n°76 : parmi toutes les lignes radiales de notre arrondissement, elle est la seule qui ne soit pas dissociée. Toutes les autres lignes radiales (69, 96) sont dissociées sur une partie du trajet. Lors de cette réunion publique, nous avons vu que les usagers du bus sont très attachés au maintien de la continuité et de la cohérence de la ligne sur l'ensemble de son itinéraire. En ce moment, la ligne 76 est dissociée de manière temporaire et cela constitue une gêne pour les usagers. C'est une contrainte car il faut maintenir une largeur de chaussée suffisante pour permettre à deux bus de se croiser, sauf si on envisage l'option de l'alternat, procédé peu courant à Paris.
Pour pouvoir faire un élargissement assez conséquent du trottoir et, dans la logique de la stratégie Paris piéton, permettre d'avoir un cheminement piéton agréable, il y a donc deux solutions : soit on dissocie la ligne, ce qui pénalise les usagers du bus, soit on met l'alternat en place.
- 2) La rue de Charonne n'est pas une rue isolée : elle est prise dans un plan de circulation qui va beaucoup évoluer avec le projet de réaménagement de la Place de la Bastille et de la rue du Faubourg Saint Antoine, le projet de réaménagement de la Place Gambetta, et la mise en sens unique de la rue Bagnole. Il faut donc intégrer tous ces changements qui vont se faire en périphérie de la rue de Charonne pour s'assurer que la solution qu'on met en place sur ce tronçon ne soit pas orthogonale par rapport à ce que va devenir la rue de Charonne.

Je pense qu'il faut qu'on prenne le temps de poser tous les termes du problème pour apporter une solution satisfaisante et durable. »

M. JAPHET : « Merci beaucoup. J'apporte une précision pour que chacun comprenne bien la portée de votre réponse : une ligne dissociée signifie que le bus emprunte un trajet différent dans un sens et dans l'autre, et un alternat signifie que l'on met en place un feu tricolore qui laisse passer alternativement les véhicules dans un sens puis dans l'autre (le sens est unique pendant la durée d'un feu).

Vous pouvez constater que le travail continue, notamment suite aux remarques faites par les habitants lors de cette réunion du 9 juin 2016. Nous les avons entendus lorsqu'ils ont exprimé le fait que le fonctionnement actuel ne permettait qu'un élargissement trop marginal du trottoir. La copie a donc été revue : des discussions avec la RATP (la Ville ne gère pas les bus) et les études complémentaires évoquées précédemment ont été mises en place. Ceci explique le fait que la réunion de concertation annoncée pour le mois de septembre dernier n'ait pas encore eu lieu mais elle aura lieu dès que tous les éléments seront rassemblés. »

Question relative à l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile rue Saint Sabin

M. le Maire : « La question suivante est posée par M. Alain MOUSSARIE. »

M. MOUSSARIE : « Bonsoir. Merci M. le Maire. Je vous ai écrit le 22 novembre 2016 pour vous faire part de mon opposition au projet d'implantation de trois antennes de Bouygues Télécom au 41 rue Saint Sabin. Cette opposition était basée sur plusieurs raisons :

- 1) Le principe naturel de précaution. Je sais qu'il n'est pas reconnu en matière de déploiement des antennes mais entre les normes de 40 V/m de la Mairie de Paris et les 0,6 V/m pratiqués par certains pays, je pense qu'il pourrait y avoir un moyen qui permette de garantir la santé des riverains tout en permettant l'exploitation de ces antennes.
- 2) Au 41 rue Saint Sabin, à la verticale de l'immeuble, il y a un cours pour adolescents, et 40 mètres plus loin, se trouve le NSCI, une école qui regroupe également de nombreux adolescents. Et une crèche se situe 140 mètres plus loin. On trouve donc pas mal de jeunes dans cet environnement, sans parler des riverains adultes.
- 3) Ce qui me choque dans cette implantation que l'on a accordée généreusement à Bouygues, c'est que la société a déjà le plus fort taux d'antennes sur le 11^e arrondissement : 30 antennes sur les 78 déployées, soit 38 %. Quelle est la part de marché de Bouygues en comparaison ? Elle est seulement à 16%. Il est permis de penser qu'il n'y a pas de zone blanche dans l'arrondissement car cela se saurait. On peut multiplier à l'infini les déploiements d'antennes, on peut en mettre dans chaque pâté de maison mais il faut savoir s'arrêter et être raisonnable. C'est pourquoi je suis choqué par cette nouvelle implantation.
- 4) N'ayant pas eu de réponses de la part des pouvoirs publics, notre collectif s'est renseigné et nous avons consulté l'avocat de Robin des Toits : le permis de construire a révélé un certain nombre de vices. De ce fait, le collectif a décidé d'engager une action contre ce permis de construire (une action au fond, une action en référé suspension). Le dossier est actuellement entre les mains de la justice. Ce qui est dommage dans cette affaire, c'est que l'on n'ait pas eu d'abord l'information, qui est pourtant prévue dans la charte de 2012 de la Mairie de Paris, et un support de nos élus qui permette de trouver une solution à l'amiable.

L'implantation d'un nouveau relais dans le 11^e arrondissement est-il nécessaire ? Êtes-vous prêt à nous recevoir pour en discuter ? Êtes-vous prêt à essayer de trouver une solution à l'amiable ? Pour l'instant, la seule réaction vient du Ministère de la Culture qui a observé que l'implantation se faisait à 150 mètres du canal Saint Martin et qu'il faudrait camoufler ces antennes, comme si le canal Saint Martin devait craindre la proximité de ces antennes (d'autant plus qu'il est souterrain sur cette portion). »

M. le Maire : « Merci Monsieur. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF pour vous répondre. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. MOUSSARIE. Vous avez expliqué l'état des lieux. La Ville de Paris, et les communes en général, ont des compétences extrêmement limitées en matière de téléphonie mobile. Néanmoins la Ville de Paris considère que son rôle est d'assurer une information la plus claire et la plus transparente sur le déploiement de ces antennes-relais, qui sont tout de même indispensables pour la grande majorité d'entre-nous qui utilisons les smartphones.

Depuis 2003, la Ville de Paris agit au-delà de ses compétences et au-delà de la législation nationale puisque nous avons établi une charte, concertée avec les opérateurs, qui limite l'exposition aux champs électromagnétiques à un niveau aussi bas que possible et très inférieur à la législation nationale (5 V/m pour la 3G contre 41 V/m au niveau national ; 7 V/m pour la 4G contre 61 V/m au niveau national). Nous sommes en train de négocier avec les opérateurs pour élaborer une nouvelle charte qui devrait être encore plus ambitieuse en matière d'exposition.

Le dossier du 41 rue Saint Sabin a été étudié par l'Agence d'Ecologie Urbaine le 26 mai 2016. Contrairement à ce que vous semblez penser, M. François VAUGLIN a adressé un courrier d'information aux riverains en juin 2016. Il y a eu assez peu de retours de courrier. Les relevés effectués par l'Agence étant très inférieurs aux seuils de la charte, et l'impact visuel étant assez limité (malgré la présence du canal Saint Martin), la Ville de Paris a autorisé Bouygues à installer ses antennes 2G, 3G et 4G.

Concernant votre courrier du 22 novembre adressé à M. le Maire et à M. Patrick BLOCHE, nous reconnaissons notre faute car la réponse au courrier se trouve dans les parapheurs. Mais en attendant, nous avons saisi l'Agence d'Ecologie Urbaine pour avoir des informations complémentaires, et notamment des estimations de champs électromagnétiques, qui sont très faibles. Nous, M. le Maire et moi-même, vous proposons de convenir d'un rendez-vous pour vous recevoir en présence de l'Agence. Dans cette attente, il est possible pour les riverains de cette antenne de demander gratuitement (en ligne) des mesures d'exposition électromagnétique dans leur logement. »

M. le Maire : « Merci M. MIKHAÏLOFF pour cette réponse très claire. J'apporte deux précisions complémentaires :

- A chaque fois que je suis informé d'un projet d'antenne-relais, un courrier est déposé dans les boîtes aux lettres et non adressé nominativement (cela coûte plus cher), mais avec les limites de l'exercice : 70 à 80 % des boîtes sont couvertes. Les immeubles ayant des gardiens qui peuvent refuser d'assurer la distribution de courriers non-nominatifs ne sont pas couverts par ce dispositif. Mais je partage l'information afin de permettre aux habitants de réagir s'ils le souhaitent.
- Je n'ai pas émis d'avis favorable sur cette implantation. Toutefois la Mairie, comme toute ville en France, est tenue par la réglementation en termes d'urbanisme. S'agissant de la pose d'antennes-relais, la procédure implique une déclaration préalable et non un permis de construire. Les déclarations préalables ne transitent pas par la mairie d'arrondissement. Le motif d'opposition à une déclaration préalable doit être fondé réglementairement. Or le simple principe de précaution n'est pas un motif juridique viable pour s'opposer à une déclaration préalable. Vous le savez très bien puisque vous connaissez le dossier.

Votre future rencontre avec l'Agence d'Ecologie Urbaine sera utile pour approfondir ce dossier. »

Question relative à l'ordre du jour des réunions plénières des conseils de quartier

M. le Maire : « La question suivante est posée par Mme Jacqueline ROY. »

Mme ROY : « Merci. Ma question est relative à l'ordre du jour des plénières. Nous avons obligation de rendre nos ordres du jour trois semaines avant la réunion. Nous en faisons diligence. Nous aimerions être prévenus bien à l'avance des dispositions prises par les élus au sein de nos plénières afin que nos ordres du jour soient respectés. Certaines personnes ayant travaillé

sur les sujets de la plénière se verront spoliées de leur temps de participation car des sujets venant de la Mairie passent systématiquement avant tout. C'est surtout regrettable quand ces sujets ont déjà été traités en réunion publique. Ce sont des bénévoles qui travaillent et qui font les sujets. Il n'y a donc pas de raison pour que ces personnes soient spoliées de leur temps de présentation. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Nawel OUMER pour vous répondre. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Nous avons élaboré ensemble un nouveau règlement de fonctionnement des conseils de quartier où nous avons prévu un temps nécessaire pour la communication de l'ordre du jour aux habitants et pour l'étude de cet ordre du jour par nos services dans le cas où des questions nécessiteraient une intervention de leur part. Pour rappel, le Maire d'arrondissement détermine l'ordre du jour, même si nous avons laissé une grande part d'initiative aux conseils de quartier, et notamment aux groupes d'animation, pour faire des propositions.

Sur des projets dans lesquels la Mairie est impliquée, nous avons vocation à informer et à proposer aux conseils de quartier que ces sujets soient évoqués en réunions plénières car il s'agit d'un lieu privilégié pour échanger, voire se concerter, avec les habitants. La preuve est donnée avec les deux précédentes questions qui montrent qu'il y a un vrai besoin d'échanger avec les habitants et de les informer des projets. Il arrive que ces informations arrivent de façon concomitante et c'est ce qui s'est passé pour le projet de réaménagement de la Place de la Bastille : une réunion a été programmée à la fin du mois de janvier et il nous a paru nécessaire de vous en informer. Les personnes qui viennent aux réunions publiques ne sont pas forcément les mêmes qui assistent aux réunions plénières de conseil de quartier, et inversement. Nous avons cette démarche par souci d'informer et d'avoir un espace d'échange le plus large possible pour toucher le plus grand nombre d'habitants.

Par rapport à l'organisation que vous proposez, nous ferons en sorte d'être les plus synthétiques et les plus rapides possible afin que les points que vous avez programmés ne soient pas impactés. Par exemple, il s'agit ici d'une information sur un projet de la Ville et le Maire a souhaité que les services soient présents pour vous donner les éléments de concertation nécessaires afin que cette concertation puisse se faire dans de bonnes conditions. Nos services ne peuvent pas intervenir en fin de soirée. Nous avons bien conscience que le point qui vous a été proposé devra se faire dans un temps de parole très court, quitte à développer lors de la réunion de concertation dédiée à ce point prévue fin janvier. Vous nous reprochez quelques fois de ne pas vous donner l'information assez tôt : nous vous avons prévenu le 12 janvier pour la plénière du 30 janvier. Vous souhaiteriez que ce qui est organisé et prévu ne soit pas spolié. Nous en tiendrons compte lors des interventions qui vous seront proposées. »

M. le Maire : « Merci. L'essentiel est que l'information circule. Il faut faire preuve de souplesse pour que les gens qui assistent aux conseils de quartier puissent avoir l'information la plus complète possible. C'est mon seul objectif. Il faut le faire en respectant l'engagement bénévole des personnes qui se chargent d'animer ces conseils de quartier dont je salue le travail. »

Question relative à l'attribution du nom « Violette Leduc » à la bibliothèque Faidherbe

M. le Maire : « La dernière question est posée par Mme Delphine GOATER. »

Mme GOATER : « Merci M. le Maire. Le Conseil d'arrondissement avait voté le 9 octobre 2014 un vœu visant rebaptiser la bibliothèque Faidherbe du nom de Violette Leduc. Cette information

a été relayée en 2015 par le site des amis de Violette Leduc. Rien n'a été fait depuis. Quand est-ce que cette bibliothèque sera rebaptisée, sachant qu'un certain nombre de bibliothèques parisiennes portent déjà le nom de femmes écrivains ? Suite au débat de ce soir, il serait bien d'avoir davantage d'équipements ou de lieux publics portant le nom d'une femme. »

M. le Maire : « Merci. Concernant Violette Leduc, nous avons voté le vœu mais pas encore la mise en acte. Mme Martine DEBIEUVRE va faire le point sur cette question. »

Mme DEBIEUVRE : « Lorsque le vœu a été voté en 2014, le Budget participatif n'avait pas proposé des travaux à la bibliothèque Faidherbe. Ces travaux (aménagement d'une salle de travail, travaux d'investissement localisés, travaux à la maternelle) vont avoir lieu en fin 2017 pour s'achever au second semestre 2018. Le changement de la façade et de la dénomination ne pourront intervenir qu'à la fin de ces travaux. Nous gâcherions de l'argent public si nous le faisons dès maintenant alors que des travaux vont avoir lieu. Mais je pourrai vous tenir informée de l'avancée des travaux si vous le souhaitez. »

M. le Maire : « Merci. Le dossier est donc à suivre. Je vous souhaite une bonne soirée. »